



Charte paysagère et environnementale

Phase 1 - diagnostic



SOMMAIRE

Entre Garrigues et Camargue : un paysage en attente	1
I. ETAT DES LIEUX	3
Entre coteau, plaine et terrasse	4
Une eau omniprésente	6
Un climat contrasté	8
Des milieux naturels résiduels	10
Un patrimoine agricole	12
Une diversité agricole	14
Un vignoble partagé	16
Un espace sous influence urbaine	18
Un espace de transition	20
Un patrimoine d'histoires multiples	22
II. TENDANCES D'EVOLUTION	24
Une agriculture menacée	25
Une urbanisation galopante	27
Un paysage institutionnel	29
III. UNITES PAYSAGERES	31
Les coteaux de garrigues	33
Nîmes en Costières	41
La terrasse des Costières	49
Les collines des Costières	57
Le balcon des Costières	65
Le paysage et l'environnement comme moyens d'actions	73
Bibliographie	74

ENTRE GARRIGUES ET CAMARGUE : UN PAYSAGE EN ATTENTE

CONTEXTE

Le syndicat de l'AOC Costières de Nîmes a sollicité le bureau d'études Atelier Territoires et Paysages pour la réalisation de la charte paysagère et environnementale de l'appellation Costières de Nîmes.

Le territoire de l'AOC Costières de Nîmes regroupe 24 communes situées au sud de l'agglomération nîmoise. En forme de marche rectangulaire d'une quarantaine de kilomètres, ce territoire est limité par la vallée du Gardon au nord-est, la plaine du Vistre au sud-ouest, le canal du Rhône à Sète au sud.

Le potentiel de production viticole délimité en AOC est d'environ 25 000 hectares dont 12 000 hectares plantés et seulement 5 000 hectares seulement revendiqués en AOC Costières de Nîmes.

Fortement urbanisé, ce territoire concentre 45% de la population totale du département du Gard. Il est traversé par de multiples axes de communication.

Par sa situation, ce territoire cumule un nombre important d'enjeux posant la question de son devenir viticole (pression foncière, développement de nouvelles infrastructures, zones d'activités, friches agricoles...).

Le syndicat de l'AOC Costières de Nîmes, en partenariat avec l'agglomération Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon, souhaite valoriser et préserver la production « ajoutée » que constituent le paysage et l'environnement, attraits du cadre de vie des territoires et atouts économiques promotionnels des terroirs, garants d'un développement harmonieux des secteurs d'activités.

OBJECTIFS

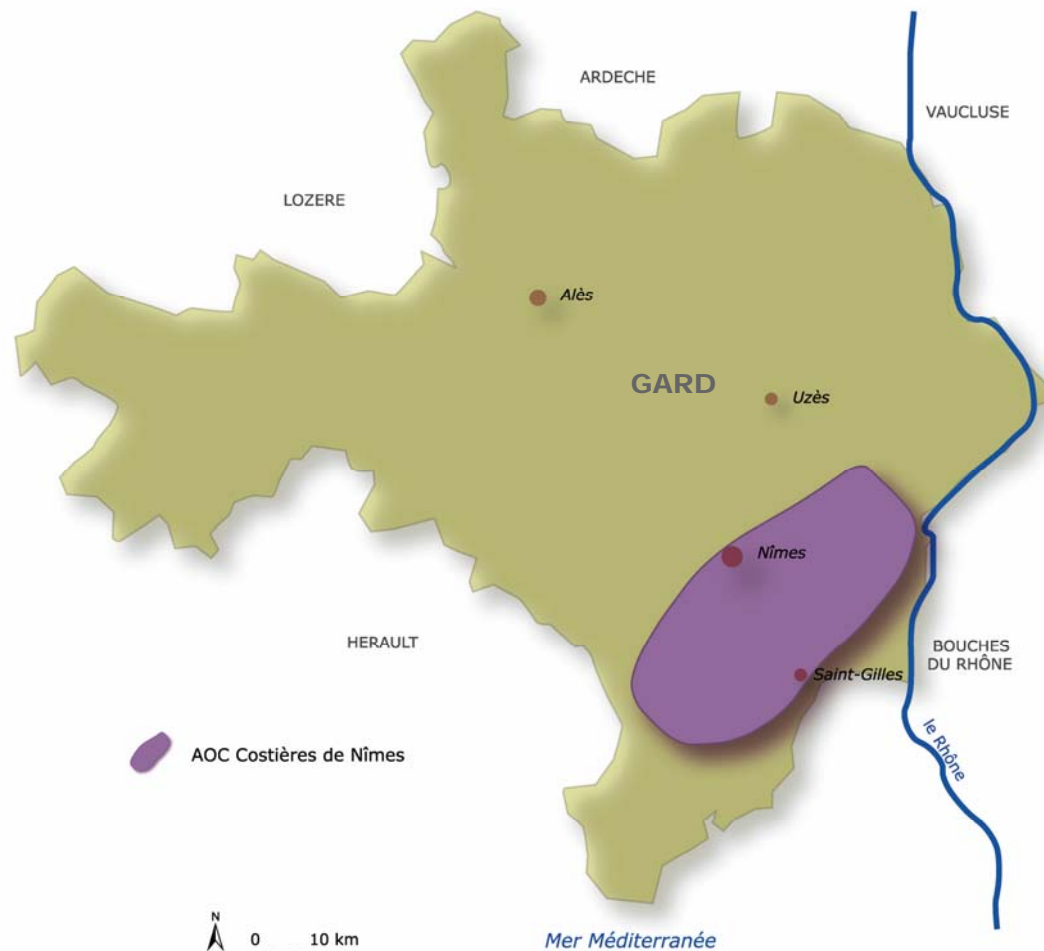
La charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a pour objectifs :

- d'identifier les caractéristiques des paysages et de l'environnement de Costières de Nîmes à travers la réalisation d'un diagnostic à l'échelle des 24 communes de l'AOC (phase 1) ;
- de proposer des actions de communication, valorisation, préservation des paysages et de l'environnement (phase 2) ;
- de fournir un document de référence en matière de connaissance, sensibilisation et gestion des paysages et de l'environnement de l'AOC Costières de Nîmes (phase 3).

DÉMARCHE

L'étude est réalisée en concertation avec les acteurs locaux (élus et vignerons) du territoire de l'AOC Costières de Nîmes. Un comité de pilotage et un comité technique permettent d'enrichir et de valider les différentes phases de travail. Des entretiens individuels (vignerons et/ou les personnes contacts) ont alimenté la réflexion de manière continue.

Ce document présente le résultat de la phase 1 : **diagnostic paysager et environnemental du territoire AOC Costières de Nîmes.**



I. ETAT DES LIEUX

ENTRE COTEAU, PLAINE ET TERRASSE

Une topographie partagée

Loin d'être uniforme, le territoire des Costières s'organise entre plaines et terrasses, séparées par des coteaux francs et nets.

Au nord, le massif calcaire colonisé par la garrigue, laisse place à la plaine alluviale du Vistre. Un long coteau continu marque ce changement, il correspond à la faille de Nîmes.

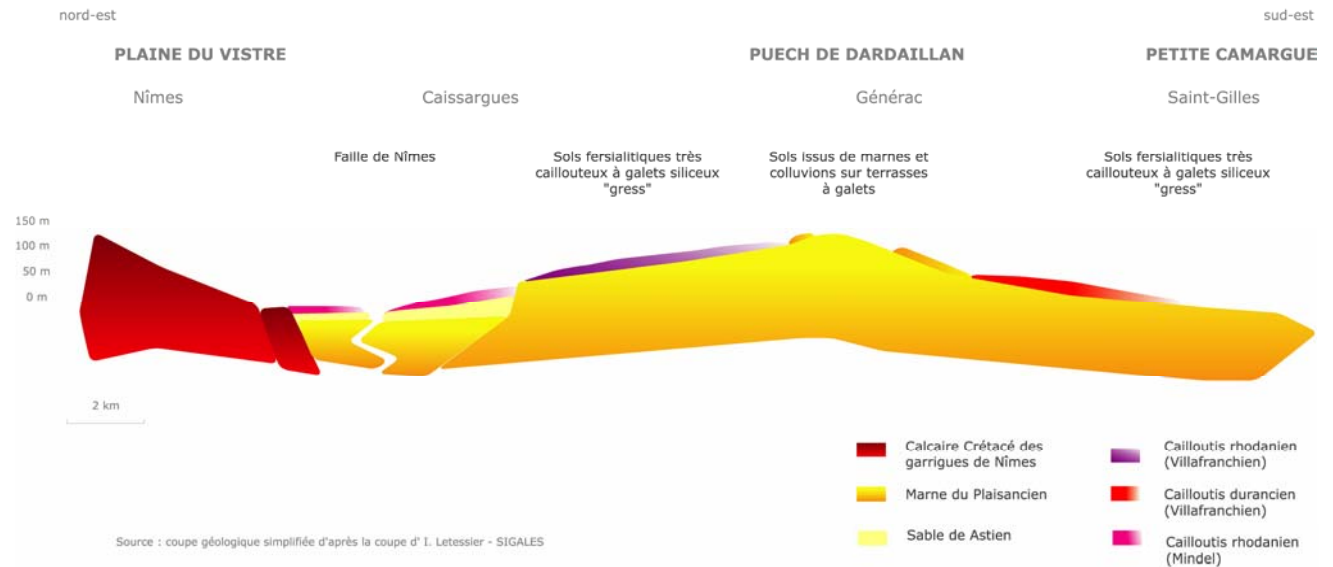
4

Véritable plateau isolé, la terrasse caillouteuse des Costières se trouve en surplomb, renforçant son isolement et son originalité paysagère.

A l'ouest, elle est animée de reliefs plissés : les puechs et les combes des communes de Générac et Beauvoisin.

A l'est, la terrasse retrouve son horizontalité et s'ouvre sur la petite Camargue.

Au sud, un revers très marqué dessine une limite franche avec la plaine camarguaise (Bellegarde, Saint-Gilles).



La faille de Nîmes

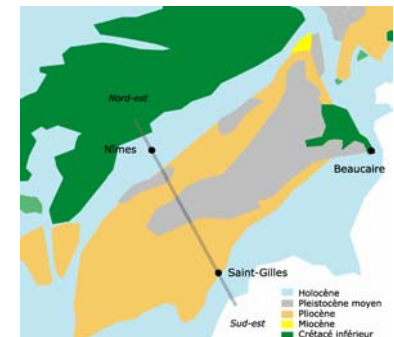
L'originalité géologique des Costières se définit par un jeu de cassures tectoniques mis en place au tertiaire et une accumulation de dépôts du quaternaire.

La faille de Nîmes correspond à l'une de ces cassures. Elle isole la terrasse des Costières.

La haute terrasse Villafranchienne

Les terrasses constituées de cailloutis à galets roulés sont caractéristiques du sud de la vallée du Rhône.

La Costière forme la plus vaste des hautes terrasses rhodaniennes.



Localisation de la coupe

Caractéristiques paysagères et environnementales

Des limites morphologiques lisibles dans le paysage

Les coteaux dessinent des limites franches dans le paysage.

La garrigue sur calcaire Urgonien contraste avec la plaine agricole sur marnes et colluvions.

La position en belvédère de certains reliefs offre des échappées visuelles sur l'ensemble du territoire des Costières.

Des sols, couleurs du paysage

La mosaïque des sols et la diversité des cultures produisent une richesse paysagère.

La couleur des sols est multiple : calcaire blanc, cailloutis rougeâtre, gress à gapan rouges sombres.

La grande variété de sols et sous-sols a influencé le bâti traditionnel réalisé à partir des matériaux provenant directement des substrats locaux.

Des sols au potentiel agronomique bien exprimé

Les sols pauvres, filtrants et caillouteux de la terrasse des Costières permettent le développement de la vigne dans d'excellentes conditions.

En contraste, les sols riches en alluvions et hydromorphes de la vallée du Vistre sont favorables aux cultures annuelles (maraîchage, céréales).

Des propriétés filtrantes singulières

Les eaux de pluie qui arrosent la Costière s'infiltrent à travers les cailloutis avant d'être freinées par une couche d'argile dite « taparas ». Cette couche favorise la formation de petites sources sur les rebords du plateau, évacuant le trop plein des eaux d'infiltration.



G. Martin-Ragot

Cévisols rouges, sols anciens appelés « gress à gapan »



Crétacé Urgonien impropre à la vigne, domaine de la garrigue



Vignes cultivées sur galets siliceux

Acteurs

BRL (Bas-Rhône Languedoc)
Créé en 1955, sous forme de Société d'Aménagement, BRL gère et exploite les ouvrages de production et de distribution d'eau.

BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)
Gère durablement les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

Petit vocabulaire

Gress : sol de galets siliceux déposés par le Rhône sur les anciennes terrasses alluviales.

Gapan : sol avec un horizon de terre rouge argileuse, dit « sang de boeuf ».

Villafranchien : période géologique correspondant à la fin de l'ère Tertiaire et au début de l'ère Quaternaire.

Taparas : galets liés entre eux par un ciment calcaire formant une barrière aux infiltrations.

Puech : élévation, colline adoucie.

Références

Zonage des potentialités viticoles des Costières de Nîmes
Syndicat des Costières de Nîmes, 1997

Au cours du Rhône, vignobles de la Vallée du Rhône
InterRhône, 2003

Carte BRGM 1/50 000
n°965 Nîmes, n°992 Arles

Les Costières du Gard
Données nouvelles et interprétation
Bulletin de la société Languedocienne de Géographie
1972

Les terroirs du vin
Jacques FANET
Hachette Pratique, 2001

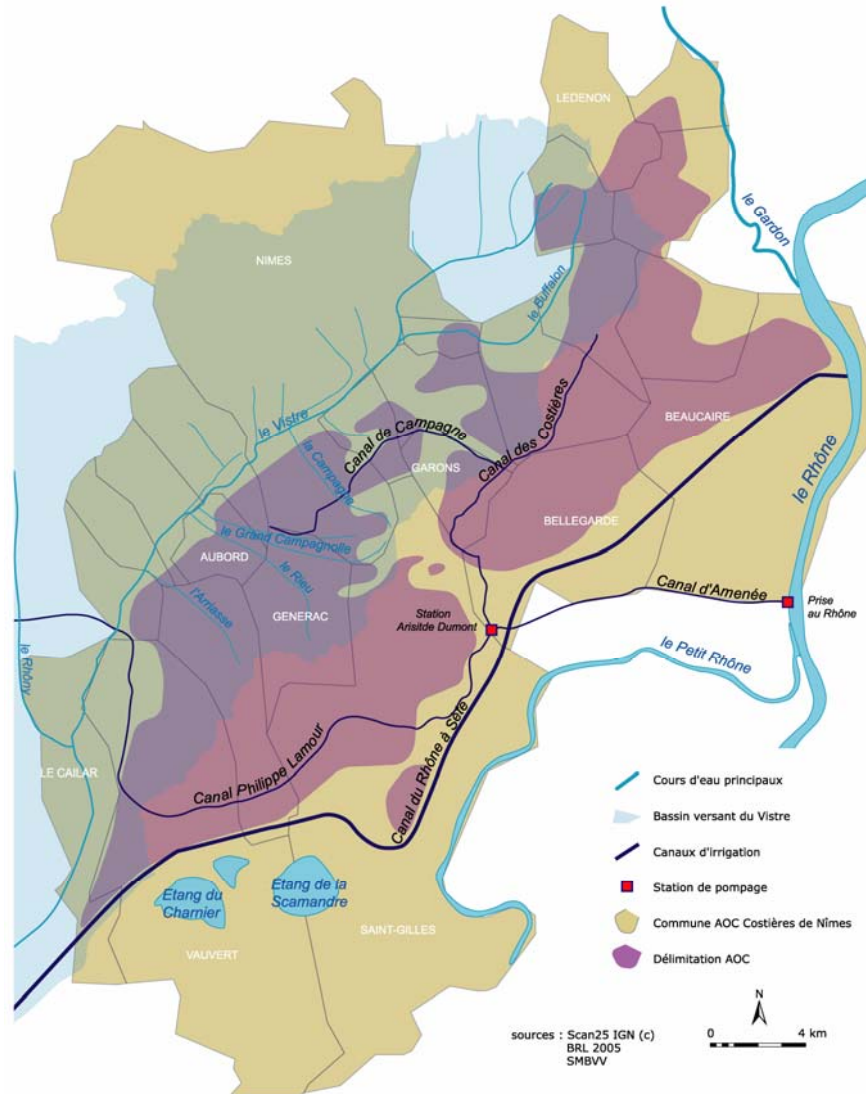
Apparente ou sous-jacente, l'eau organise le paysage

Le territoire des Costières se caractérise par un réseau hydrographique naturel peu étendu et de faible régime.

Le Vistre et ses affluents sont peu marqués dans le paysage (ripisylve quasi-absente, rivières sous forme de canaux...). Le risque inondation leur redonne une place importante dans l'organisation et le développement du territoire.

Pauvre en eau de surface, le territoire des Costières est alimenté par les nappes souterraines de la Vistrenque et des Costières. Les nappes représentent des ressources en eau importantes, avec des problèmes de qualité.

La particularité des Costières réside dans la présence de nombreux canaux d'irrigation, à l'origine d'une mutation profonde des systèmes agraires dans les années 1960. Chaque ligne d'eau aménagée renforce la compétitivité des terroirs. L'eau irriguée a été hier une opportunité pour l'arboriculture, elle est aujourd'hui un atout productif pour la viticulture.

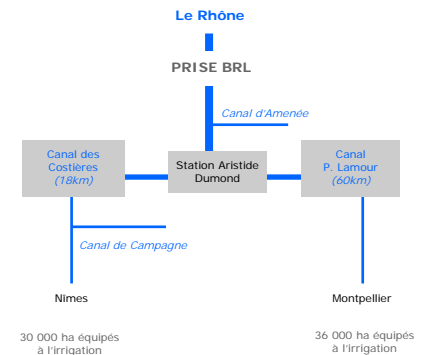


Le Vistre, une structure discrète mais organisatrice du paysage

Le bassin versant du Vistre couvre 580 km². Il prend naissance sur la commune de Bezouce, en piémont de Garrigue. Il s'écoule dans la vallée de la Vistrenque du nord-est au sud-ouest, puis atteint la Petite Camargue Gardoise où il se jette dans le Canal du Rhône à Sète. Les recalibrages ont transformé le cours d'eau. En certains endroits, le lit naturel est abandonné au profit d'un lit artificiel surdimensionné et rectiligne entraînant la suppression quasi-totale de végétation des berges.

Le Bas-Rhône Languedoc crée un nouveau paysage

Créée en 1955, la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône Languedoc a été chargée de l'aménagement hydraulique pour équiper plus de 120 000 hectares à l'irrigation en Languedoc-Roussillon, sur lesquels 30 000 hectares sont actuellement irrigués annuellement. Le programme de la CNABRL a concerné dès l'origine plus de 230 communes des départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude. Les eaux du Rhône arrivent par gravité au pied du plateau des Costières, où elles sont relevées vers les deux canaux (Canal des Costières et Canal Philippe Lamour) par la station de pompage, Aristide Dumont, situé à Pichegu (Bellegarde), une des plus importantes d'Europe.



Caractéristiques paysagères et environnementales

Le Vistre, rivière discrète dans le paysage

Les ripisylves des cours d'eaux (peuplier blanc, saule, frêne...) constituent des corridors biologiques, couloirs de migration pour les espèces (Milan Noir, Bouscarle de Cetti...). Elles permettent également un maintien des berges, favorisent un ombrage limitant l'eutrophisation, et permettent une reconquête de la vie piscicole.

Le Vistre annonce une diversité de milieux : ripisylves et prairies humides (le Cailar), mais connaît de fortes dégradations (pollution des eaux, érosion des berges...). Aujourd'hui, il fait l'objet de programmes d'aménagements spécifiques engagés par le syndicat du Vistre.

La qualité des eaux du Vistre est très médiocre sur l'ensemble du linéaire. La présence de la ripisylve et sa restauration peuvent aider à diminuer les phénomènes de pollution grâce aux systèmes racinaires.

L'irrigation à l'origine d'un nouveau paysage

L'irrigation est à l'origine d'une transformation profonde et récente du paysage des Costières. Elle a favorisé la diversité des productions, notamment fruitières et maraîchères, face à la monoculture de la vigne. Élément structurant du paysage, les haies brise-vent sont un indicateur des cultures irriguées.

L'irrigation garantit aux agriculteurs la possibilité d'adapter leurs exploitations à de nouvelles cultures.

Les ouvrages hydrauliques sont des repères dans le paysage (châteaux d'eau, fossés, canaux d'irrigation, stations de pompage).

Une grande fragilité de la ressource

Les nappes de la Costière et de la Vistrenque, souvent proches de la surface, sont peu protégées (sols peu épais). Elles sont vulnérables aux pollutions d'origine agricole (pesticides, nitrates...).

Les communes des Costières ont été classées en zone vulnérable au titre de la Directive «Nitrates». La pollution des eaux menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

La proximité de la nappe phréatique (moins de 5 mètres de profondeur) explique le nombre élevé de gravières qui parsèment la vallée du Vistre abritant des espèces caractéristiques : Guépier, petit Gravelot, Bergeronnette grise....

L'accroissement de la démographie et le développement de l'urbanisation exercent une pression sur la qualité et la quantité des eaux (augmentation des besoins en eau potable, risque accru de pollution accidentelle face au développement d'infrastructures routières et ferroviaires).



Les abords du Vistre, cultivés ou en prairies, composent un paysage frais et verdoyant



Le canal du Rhône à Sète passe au pied du coteau de la Costière. Non planté, il reste excessivement discret dans le paysage



L'irrigation, caractéristique de la diversité des paysages agricoles des Costières

Acteurs

SMBVV (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre) créé en 1998
Regroupe la majorité des collectivités drainées par le Vistre, le Buffalon, le Rhône et leurs affluents.

La politique d'aménagement et de gestion du syndicat s'articule autour de 3 axes :

- réduire les apports de crues en zones urbaines et agricoles ;
- réduire les apports en pollution directe et diffuse ;
- redonner au lit une morphologie qui lui permette un fonctionnement naturel.

SMENV (Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Nappe de la Vistrenque) créé en 1990
Regroupe 29 communes qui s'approvisionnent en eau potable dans la nappe souterraine de la Vistrenque.

L'action du Syndicat s'organise autour de 3 axes :

- la connaissance et le suivi des paramètres quantitatifs et qualitatifs de la nappe ;
- la garantie d'une gestion équilibrée entre les différents usagers ;
- la définition d'action volontariste de réduction des pollutions et de protection de la ressource.

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

A pour but de protéger et gérer durablement la ressource en eau et le milieu aquatique.
Élaboration en janvier 2005 d'un SAGE sur le Bassin Versant du Vistre, la nappe de la Vistrenque et des Costières.

Petit vocabulaire

Ripisylve : boisement en bordure d'un cours d'eau.

Roubine : petit canal ou fossé de récupération et transport des eaux.

Références

CERPE : Cellule d'Étude et de Recherche sur la Pollution de l'Eau par les produits phytosanitaires.

Charte Vistr'ensemble
Partenariat entre le SMBVV et SMENV et la Camargue Gardoise

Un SAGE pour mieux protéger et gérer durablement la ressource en eau et le milieu aquatique

Bassin Versant du Vistre et Nappes de la Vistrenque et des Costières, Janvier 2005

Des particularités climatiques traduites dans le paysage

Le territoire des Costières est soumis au régime du climat méditerranéen : été sec et chaud, automne pluvieux et hiver doux.

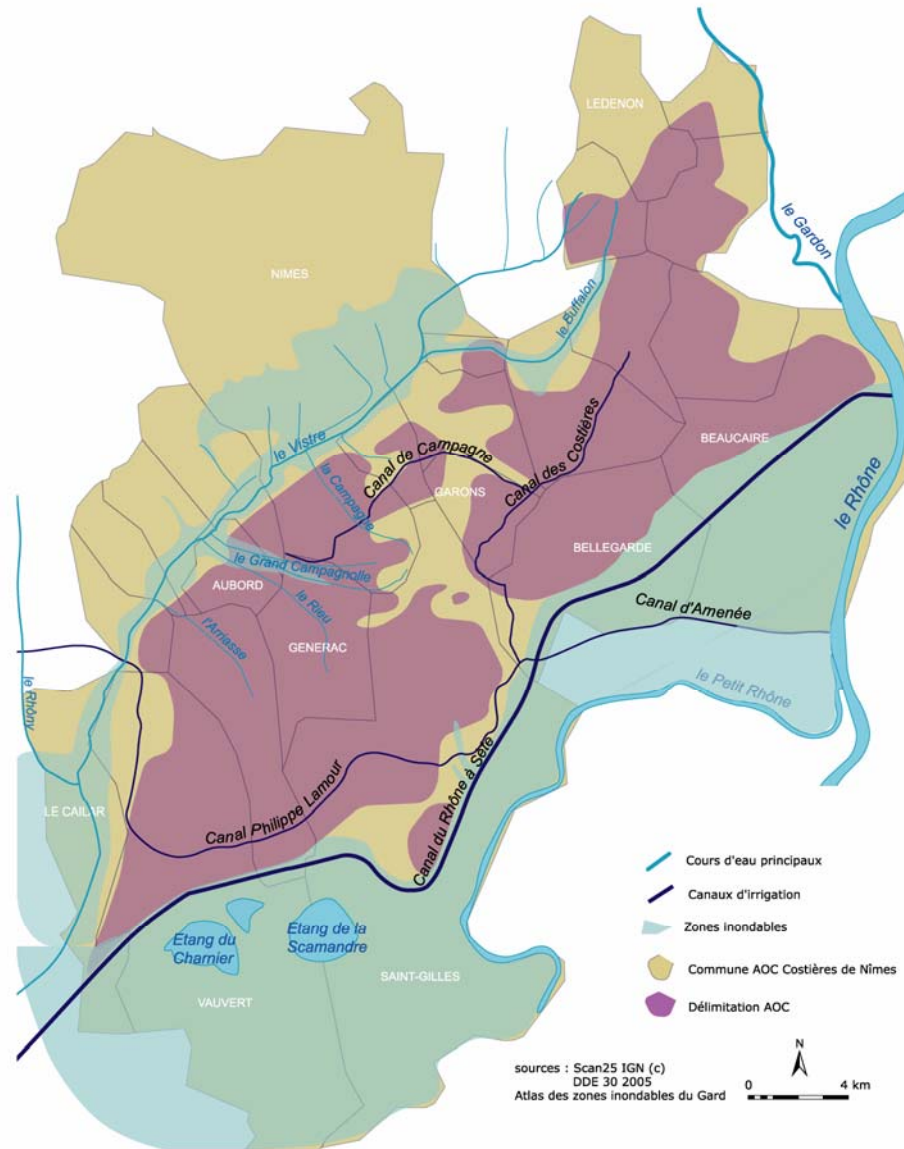
8

La géographie de l'appellation renforce certaines de ces caractéristiques :

- sa localisation au sud des Cévennes accentue les phénomènes orographiques. Certains pluies génèrent des crues soudaines et violentes entraînant de forts ruissellements.

- les sols augmentent les phénomènes de ruissellements ainsi que le stress hydrique des végétaux en période estivale.

- enfin, le territoire est soumis à l'influence de vents dominants nord (le Mistral) et ouest (la Tramontane) qui, en été, augmentent le risque incendie.



Les PPRI

Les Plans de Prévention des Risques Inondations élaborés par la DDE définissent des zones inconstructibles ou constructibles sous conditions particulières et des mesures à prendre pour sauvegarder les habitations et les activités existantes en zones à risque.

La délimitation des secteurs inconstructibles et constructibles sous conditions, correspondant aux zones d'expansion de crues et aux zones où les hauteurs d'eau sont importantes, définit les espaces où l'agriculture sera en revanche à l'abri de la pression urbaine et/ou industrielle.

Risque incendie

La garrigue Nimoise au nord du territoire des Costières est fortement exposée aux incendies. En dehors de ce secteur, le risque incendie est faible et se limite à quelques feux ponctuels.

Données climatiques

En automne, les pluies brèves et intenses peuvent générer sur 24 heures la moitié de la pluviométrie annuelle.

Hauteur moyenne des précipitations

- année : 750 mm (Nîmes)
- janvier : 40 à 60 mm
- juillet : 15 à 25 mm
- octobre : 65 à 90 mm
- Le 12 octobre 1990 : 267 mm en 24h

Nombre de jours moyens avec précipitations

- > 0,1 mm : 75 à 85
- > 1 mm : 55 à 70
- > 5 mm : 30 à 40

Températures moyennes

- année : 14 à 15°C
- janvier : 3 à 5°C
- juillet : 17 à 18°C

Caractéristiques paysagères et environnementales

Le Mistral, indissociable des paysages des Costières

Le Mistral influence l'agencement des parcelles agricoles (haies brise-vent) et l'orientation du bâti (ouverture au sud tournant le dos au vent). La fréquence du vent réduit également les gelées du printemps (accident redoutable pour les fruits à noyaux), et fait du plateau des Costières un des meilleurs terroirs d'Europe pour le pêcher et l'abricotier.

La vulnérabilité du paysage et de l'environnement face aux risques

Incendies et inondations peuvent modifier en quelques heures l'image identitaire des paysages et gommer la richesse du milieu.

La protection des villages contre le risque inondation engendre des zones d'expansion des crues sur les parcelles agricoles.

La prévention des risques structure le paysage par des aménagements spécifiques : digues, champs d'expansion des crues, prairies, parcelles coupe-feu, entretien des couverts forestiers....

Une urbanisation contenue par le risque d'inondation

Le plateau des Costières représente une zone «hors d'eau» qui échappe aux zones inondables. Il suscite, de fait, un fort intérêt pour le développement urbain.

Une artificialisation des sols

Le développement urbain comme certaines pratiques agricoles (désherbage total, disparition des haies et talus) réduisent le flux d'infiltration et augmentent le phénomène de ruissellement, facteur d'inondation et d'érosion des pluies.

Vers un réchauffement climatique... et une irrigation des vignes

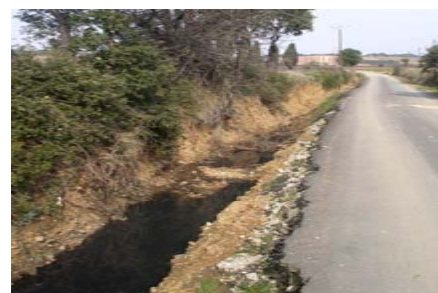
Les scénarii de Météo France envisagent un fort réchauffement climatique significatif et des pluies de plus en plus faibles en période estivale. Ceci va entraîner un décalage dans la maturité, voire la bloquer avec une récolte avancée à début août. Sur la question de la pérennité du vignoble, l'irrigation peut parer à ce phénomène malgré une réglementation actuelle peu favorable.



Un risque incendie fort dans la zone des garrigues, accentué par la tendance à la fermeture du milieu et le développement de l'urbanisation au contact des massifs boisés



3 et 4 septembre 2003, inondation de l'A 54 (entre Nîmes et Arles)



Les effets du ruissellement des eaux sur les rebords de la terrasse des Costières

Acteurs

DDE (Direction Départementale de l'Équipement) Service eau et environnement, intervient sur
- l'assainissement
- les risques d'inondation et de mouvements de terrain ;
- l'urbanisme.

DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et Forêt)
Intervient sur :
- la gestion forestière ;
- les mesures agri-environnementales
- l'hydraulique et aménagement des eaux ;
- les risques de feux de forêts ;
- la chasse et pêche ;
- l'assainissement.

DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement)
Intervient sur
- l'inspection des installations classées (pollutions industrielles : eau, air, bruit, déchets, risques) ;
- les mines et carrières (après mines, extraction de matériaux), sols ;
- l'énergie.

Petit vocabulaire

PPR : Plan de Prévention des Risques

Épisode cévenol : situation météo durant laquelle soufflent des vents de sud chargés d'humidité venus de Méditerranée en direction du relief du sud du Massif Central (Cévennes), où se déversent de fortes quantités d'eau.

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs.

Références

Cartographie des zones inondables
DDE, avril 2005
www.gard.equipement.gouv.fr

Plan départemental de protection contre les incendies de forêts
DDAF, 2005

Atlas des zones inondables des bassins versants du Vidourle, du Vistre et du Rhône
Carex / DDE 30,34, Juillet 2004

Quelle place pour le paysage au regard des inondations ? Myriam Bouhaddane, CAUE30, Juin 2004

DES MILIEUX NATURELS RÉSIDUELS

Une diversité ponctuelle

Le territoire se caractérise par la présence d'une végétation résiduelle, en « timbre poste », fragilisée par l'urbanisation et la déforestation.

Le milieu naturel est constitué par des ponctuations végétales (bosquets, îlots boisés de chêne verts, de chênes pubescents, de futaie de pins pignons) et par des linéaires (ripisylves, allées de domaine, haies agricoles).

La majorité des espaces boisés des Costières appartient à des propriétaires privés, dont la moitié sont des exploitations agricoles.

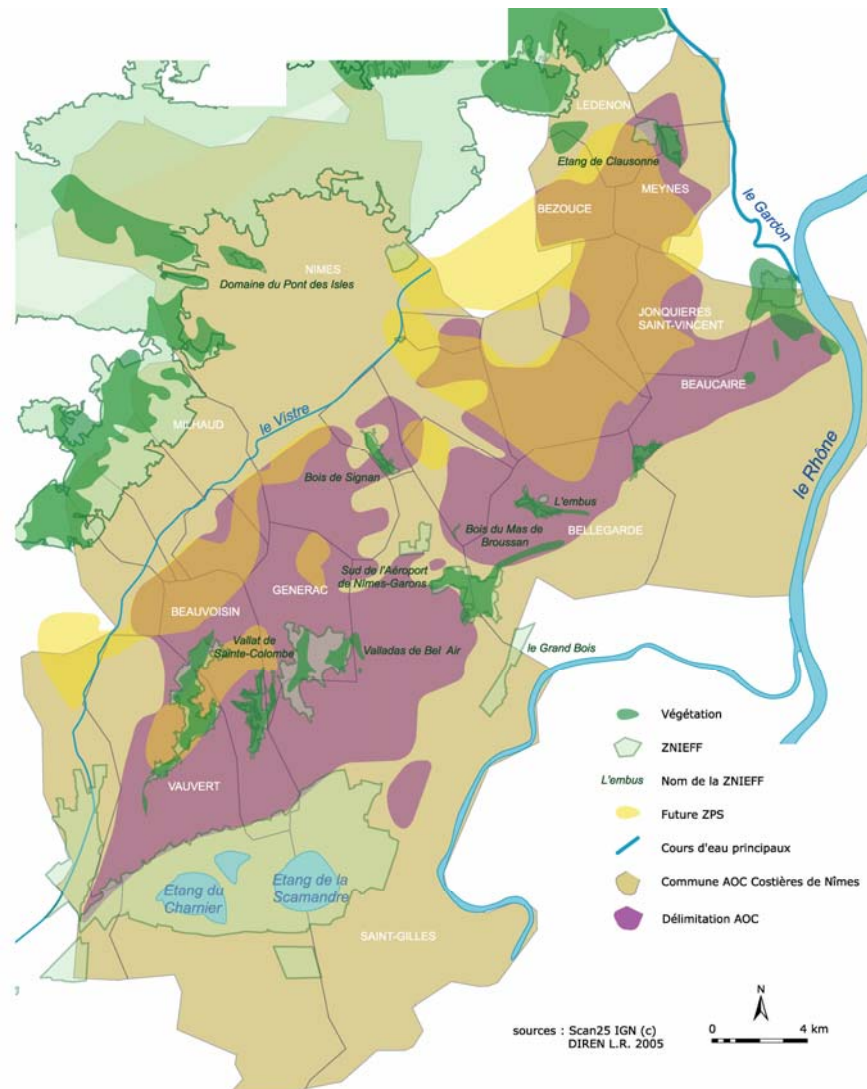
10

Ces milieux abritent une faune et une flore caractéristiques de la zone.

L'intérêt faunistique transparaît à travers la présence d'espèces rares : l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, les Alouettes lulu et calandrelle, le Pipi rousseline, le Rollier d'Europe, l'Alouette, le Hibou petit-duc, la Chouette chevêche, le Guêpier d'Europe, la Bondée apivore, le Milan noir...

L'originalité floristique est démontrée par la présence de plusieurs espèces : Orchis peint, Orchis lactea, Serapias vomeracea, petite Centaurée...

Certains de ces milieux et espèces présentent un intérêt écologique particulier. Ils sont reconnus au niveau régional, national et européen par des inventaires et des classements : ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), Natura 2000, ZPS (Zone de Protection Spéciale).



ZNIEFF

Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) sont définies dans le cadre d'un inventaire permanent des ensembles les plus riches en faune et en flore du territoire français. Ces zones sont des secteurs particuliers caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont particulièrement sensibles à des transformations, même limitées.

L'Outarde canepetière

Le territoire des Costières abrite une population importante d'Outardes canepetières : 300 à 400 mâles chanteurs en 2004-2006 (soit environ 30% de la population française nicheuse) et 450 à 550 hivernants à la mi-janvier 2006 (soit environ 20% de la population hivernante française). Cet oiseau migrateur arrive en février pour repartir en octobre. L'Outarde canepetière occupe prioritairement des espaces ouverts de type plaines agricoles, avec une diversité des cultures (vignes, maraichages, prairies et pâtures, créales...) et une forte proportion de friches ou jachères et milieux herbacés (prairies, légumineuses...), en « mosaïque » dans un parcellaire assez petit. Sa protection passe par le maintien de la vocation agricole des parcelles. Espèce classée prioritaire au titre de la directive européenne Oiseaux, une Zone de Protection Spéciale (ZPS) a été désignée en avril 2006 qui concerne « les Costières Nimoises ».

Caractéristiques paysagères et environnementales

Les bois : des intérêts multiples

Les formations végétales servent d'abri pour la faune, de couloir de déplacements, de refuge vis-à-vis des prédateurs. Les animaux peuvent y trouver des compléments alimentaires.

Les boisements participent à la conservation des sols. Ils limitent le ruissellement et l'érosion.

Ces espaces ont une grande valeur d'usage pour la pratique des activités de loisir : chasse, promenade...

Des bois îlots aux sommets des reliefs

Les îlots boisés constituent des points de repères dans le paysage. Ils diversifient le territoire des Costières en offrant des coupures vertes.

Souvent implantés sur des microreliefs, les bois de pins et de chênes verts accentuent la hauteur des coteaux.

« Des formations ponctuelles », marqueurs du paysage

Les arbres isolés, repères dans le paysage, marquent le milieu (bords de parcelles, croisée de chemin...) ou permettent l'identification d'un lieu (mazet, puit, calvaire...).

Ponctuellement, les bosquets d'arbres (pins parasols, cyprès de Provence, platanes) soulignent la présence des domaines dans le paysage. Les allées dessinent leur arrivée.

Une végétation linéaire

Les haies et ripisylves soulignent la géométrie du paysage. Les cyprès et peupliers brise-vent cloisonnent le parcellaire agricole. Chaque alignement rompt la monotonie de la plaine. Elles limitent également le ruissellement et les phénomènes d'érosion. Les haies agricoles servent d'abri et de refuge à de nombreuses espèces animales (Perdrix, Lièvre, Pies-grièches à tête rousse et méridionale, Tarier père...) ainsi qu'aux auxiliaires des cultures (Coccinelle, Hérisson...).

Une ripisylve discontinue

La ripisylve présente un grand intérêt écologique. Le système racinaire stabilise les berges et joue un rôle de barrière filtrante entre les cultures et l'eau.

Les aménagements passés (recalibrages, déboisements...) ont fortement appauvri la ripisylve du Vistre. Le Vistre et ses affluents n'ont plus l'apparence d'un cours d'eau mais de canaux. De Bezouze à Caissargues, le Vistre est dépourvu de végétation. Ces secteurs font actuellement l'objet d'aménagements (restauration des talus et des haies, création de zones tampon entre la parcelle et le fossé...).



Ripisylve située sur les berges des cours d'eau, composée de peupliers blancs, de saules, d'aulnes et de chênes pubescents ainsi que de nombreuses espèces arbustives, buissonnantes et herbacées



Îlots boisés, vestiges d'une forêt qui couvrirait autrefois plus largement le plateau, se composant de taillis de chênes verts, de chênes kermès, de chênes pubescents, de futaies de pins d'Alep et de pins pignons



L'Outarde canepetière, enjeu de protection

Acteurs

DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), intervient sur :
- la connaissance, protection et gestion du patrimoine naturel, des sites et des paysages ;
- l'eau et les milieux aquatiques ;
- l'intégration de l'environnement dans l'urbain et l'aménagement ;
- les données et évaluations environnementales ;
- la communication, les associations, l'éducation, les emplois en environnement.

COGARD (Centre Ornithologique du Gard), a pour but l'étude et la protection des vertébrés sauvages et plus particulièrement des oiseaux en réalisant différents inventaires et expertises. Les données acquises permettent de participer à l'élaboration des politiques environnementales (sites Natura 2000, SAGE...) et sont une base pour informer et sensibiliser les différents publics (élus, agriculteurs, habitants...) aux enjeux environnementaux.

ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie), intervient sur :
- les déchets des ménages et des industries ;
- la réhabilitation des carrières ;
- les sites et sols pollués ;
- l'air, les transports et l'énergie.

11

Petit vocabulaire

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

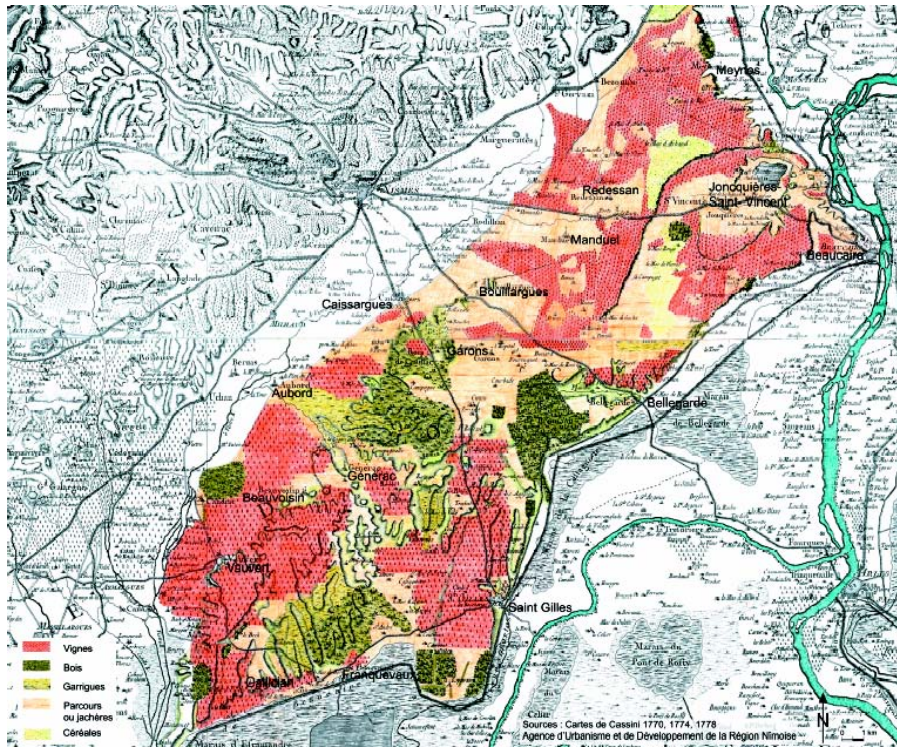
CRPF : Centre Régional de la propriété forestière

Références

SCoT SUD GARD
État initial de l'environnement
Syndicat Mixte du SCot Sud Gard
Novembre 2004

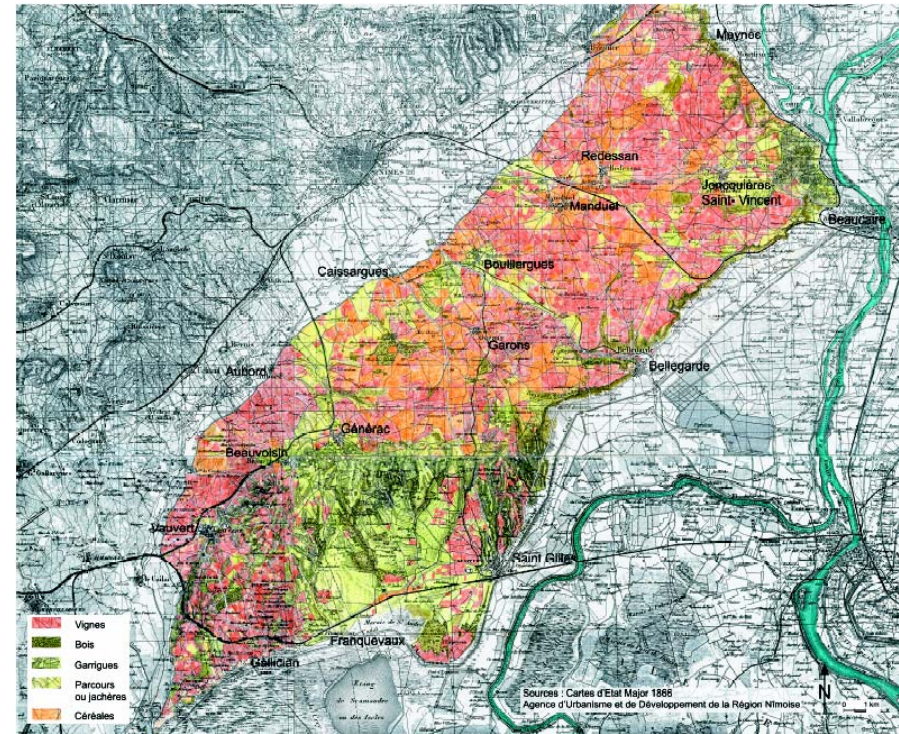
Oiseaux nicheurs du Gard
Atlas biogéographique 1985-1993 Centre Ornithologique du Gard, 1993

CORFFEN : COnservatoire Régional Faune Flore et Espace Naturel du Languedoc-Roussillon



Fin du XIX^e siècle

La plaine du Vistre est mise en valeur, sauf les parties inondables les plus basses, avec une polyculture vivrière. La terrasse de la Costière fertile mais trop caillouteuse et trop sèche, est réservée aux parcours ovins et à la culture de l'olivier. Jusqu'en 1870 (phylloxéra), les villages de la costière n'ont pas une vocation viticole bien marquée. La vigne est présente mais se limite aux terroirs que les cultures vivrières lui laissent : vallons et rebords de la terrasse. La zone des garrigues au relief disséqué est cultivée. Céréales, oliviers et vignes se retrouvent sur des banquettes soulignées par des murets de pierres sèches.

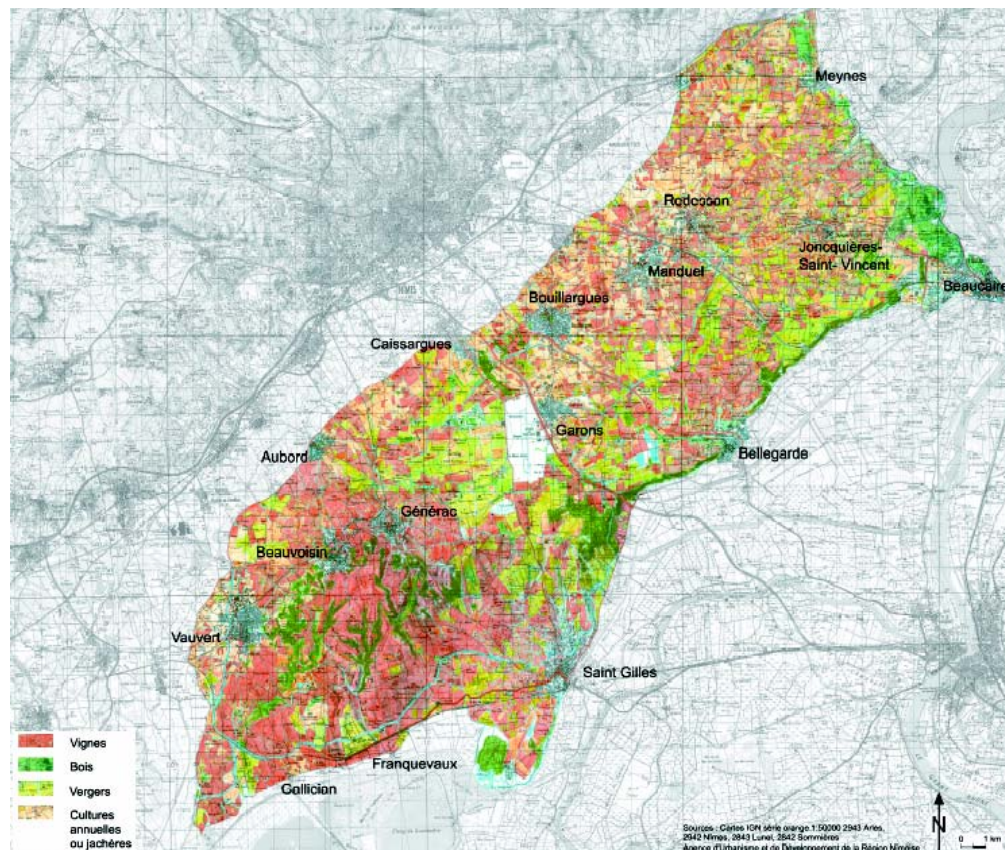


Milieu du XX^e siècle

Au début du XX^e siècle, on assiste à une reconversion de la plaine par une monoculture de la vigne. La crise phylloxérique et le marché repositionnent le vignoble : un vignoble de masse qui prend l'ascendant sur les autres cultures en plaine et renonce aux vignobles en Coteaux. Dans les années 1960, la production viticole de masse sature la plaine. Le vignoble s'étend également sur la terrasse des Costières. En 1951, le vignoble de la terrasse obtient le label VDQS et l'AOC en 1986.

Fin du XX^e siècle

La viticulture de masse n'a plus d'avenir. Le vignoble se repositionne sur la terrasse. La vigne domine aujourd'hui nettement ce terroir. La plaine connaît une nouvelle reconversion avec l'arrivée du canal Bas Rhône-Languedoc, la vigne recule face au blé, au maraîchage et aux serres. Dans la plaine, c'est une polyculture commerciale qui se réinstalle. La terrasse de la Costière concentre le nouveau vignoble AOC sans pour autant s'y consacrer. Le canal et les possibilités d'irrigation ont orienté de nombreuses exploitations vers les cultures fruitières (pêche), voire le maraîchage. Depuis les années 1980, de grandes exploitations fruitières spécialisées se sont fortement développées.



Un territoire fortement agricole

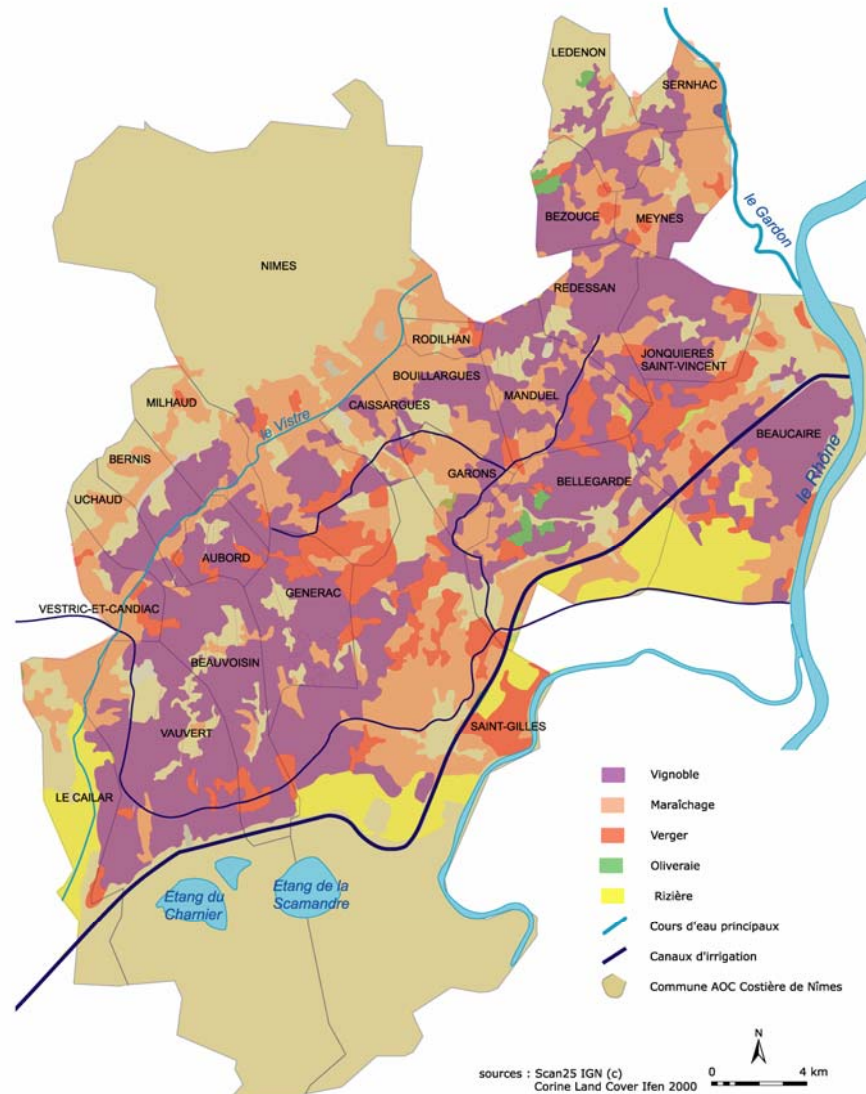
En 2000, la surface agricole utile (SAU) représente 45% de la surface totale des 24 communes de l'AOC. Cette proportion de terres agricoles est la plus élevée du département.

Le territoire des Costières se caractérise par une présence de la vigne aux côtés de laquelle dominent :

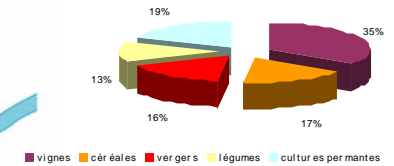
- les vergers localisés sur le plateau, avec une part importante du pêcher, de l'abricotier et également du cerisier ;
- les cultures maraîchères concentrées dans la plaine du Vistre ;
- les cultures céréalières situées dans la plaine du Vistre et surtout en Camargue avec la présence de la riziculture (IGP) ;
- l'élevage extensif de taureaux (AOC) et chevaux en Camargue ;
- la présence marginale de l'élevage ovin et bovin dans la plaine du Vistre.

L'agriculture repose sur de grandes exploitations, véritables entreprises, notamment dans la filière fruits et légumes qui font du Gard un des premiers départements producteurs de France (*Conserve France* à Nîmes, 1ère entreprise dans le sud de fruits et légumes).

Actuellement, de nombreuses parcelles sont en friche.



Répartition des cultures sur le territoire des Costières en surface



Source RGA 2000

Une cohabitation d'AOC

Reconnue par le décret du 17 novembre 2004 l'AOC « **huiles d'olive de Nîmes** » s'étend sur 3900 hectares en production et regroupe 19 moulins. Le Gard est le troisième département oléicole de France.

L'AOC Taureau de Camargue : au sein des élevages (manades), les taureaux ont une vocation marquée pour les activités traditionnelles (courses de taureau, corridas). L'INAO a reconnu l'AOC la viande de taureau de Camargue par décret du 3 décembre 1996.

Par ailleurs, l'élevage caprin très peu représenté sur la zone (secteur nord), bénéficie d'une appellation : **L'AOC Pélaridon**.

Le Canal du Bas-Rhône Languedoc

Sous l'égide de Philippe Lamour, est créée la Compagnie Nationale d'aménagement du Bas Rhône-Languedoc (CNABRL). Un important travail d'irrigation, d'analyses agro-pédologiques et de remembrement est réalisé. Avec l'eau, les cultures maraîchères et l'arboriculture se développent.

Caractéristiques paysagères et environnementales

Un paysage agricole en mosaïque

L'agriculture est la vocation majeure du territoire. Elle donne au paysage son caractère rural.

L'alternance de cultures diversifie le paysage par des changements de rythmes et de couleurs. Les haies renforcent ces particularités paysagères.

Un paysage de cultures irriguées

Durant les trente dernières années, de spectaculaires « inversions » de paysage se sont opérées, passant d'un paysage de culture sèche (olivier, vigne) à un paysage irrigué de cultures maraîchères et de vergers.

Les travaux impulsés par la compagnie du Bas-Rhône Languedoc ont participé au développement d'une agriculture de type intensive et fortement compétitive.

L'impact des friches

L'impact des friches est majeur dans le paysage plus particulièrement lorsqu'elles sont situées en bord de route. Elles traduisent les signes d'une agriculture en crise.

Les jeunes friches participent à la biodiversité. Elles sont favorables à une richesse faunistique et floristique, en particulier à la présence de l'Outarde canepetière (ZPS Outarde).



Paysage arboricole cloisonné par les haies de peupliers



Paysage de mosaïque lié à la diversité des cultures



Paysage viticole à perte de vue

Acteurs

Safer (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) a pour missions :

- l'installation et la transmission d'entreprises agricoles ;
- l'aménagement parcellaire pour améliorer les conditions de productions agricoles et forestières, et lutter contre la déprise ;
- le développement équilibré des exploitations et des filières dans le cadre de la politique des structures ;
- la protection de l'environnement, le développement économique rural ;
- l'aménagement du territoire en zones rurales et périurbaines avec les partenaires publics ;
- la régulation et la mise en transparence du marché rural.

Chambre d'Agriculture du Gard

Rôle consultatif et missions d'intervention dans les différents secteurs du domaine agricole, par des fonctions de conseil et d'assistance technique, création de services, participations, subventions...

15

Petit vocabulaire

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

CNABRL : Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas -Rhône Languedoc

Philippe LAMOUR : fondateur du CNABRL

STH : Surface Toujours en Herbe (prairies naturelles ou permanentes)

Brise-vent : haie destinée à protéger les cultures du vent (Mistral, Tramontane).

Études références

Gestion des territoires : l'agriculture à sa place

Diagnostic et Bilan
Chambre d'Agriculture du Gard
Janvier 2004

Recensement Général Agricole (RGA) 1979, 1988, 2000

UN VIGNOBLE PARTAGÉ

Entre Rhône et Languedoc

Par sa localisation, le vignoble du territoire des Costières est souvent perçu comme un prolongement à peine différencié du vignoble languedocien, ou réduit à une simple annexe du vignoble rhodanien.

De fait, les vins sont soit apparentés à l'image du vignoble de masse du Languedoc, soit rattachés à la hiérarchie des AOC de la vallée du Rhône.

Entre vignes et vergers

L'agriculture des Costières a toujours été partagée entre viticulture, céréaliculture, vergers ou maraîchage, confortée par les possibilités d'irrigation liées aux canaux.

16

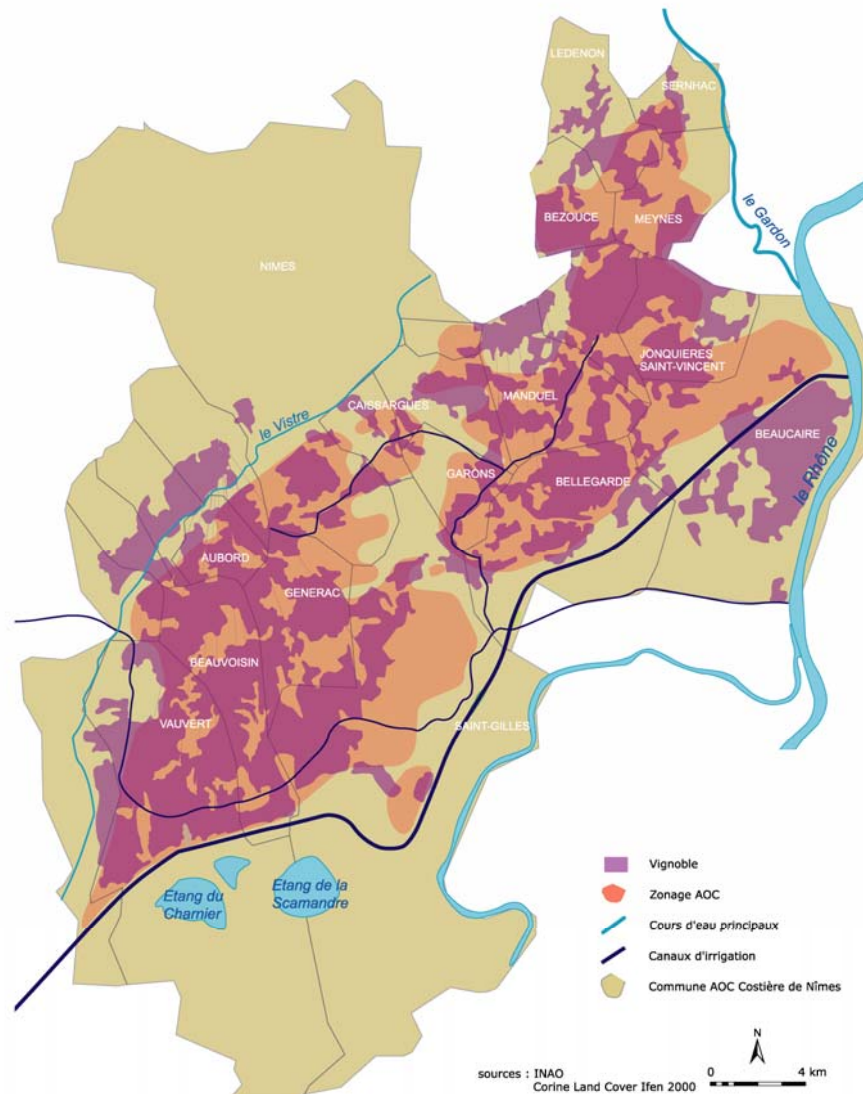
Entre AOC et vin de Pays

Le vignoble est exploité selon une stratégie mixte entre vins AOC (Costières de Nîmes, Clairette de Bellegarde) et vins de pays (vin de pays Vistrenque, vin de pays Coteaux Flaviens). Dans les zones hors AOC, c'est-à-dire sur les alluvions modernes du Rhône, le vignoble laisse place aux autres cultures (pêchers, abricotiers). Certains secteurs AOC ne présentent pas pour autant une forte spécialisation viticole (Garons). La part du vignoble AOC reste encore faible par rapport au potentiel de production.

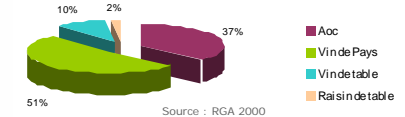
Entre caves coopératives et domaines particuliers

Ce partage classique trouve son originalité dans la répartition des volumes produits à proportions égales (source : Syndicat Costières de Nîmes).

Cette répartition témoigne de l'importance des caves particulières.



Répartition des types de vignoble en surface



Les dates clés des Costières

- 1950 : les Costières du Gard entrent dans la catégorie VDQS (Vin Délimité de Qualité Supérieur)
- 1986 : les Costières du Gard sont reconnues AOC
- 1989 : les Costières du Gard deviennent les Costières de Nîmes
- 1990 : adhésion à l'interprofession des vignobles de la Vallée du Rhône (InterRhône)

Clairette de Bellegarde

La Clairette de Bellegarde est produite sur une seule commune : Bellegarde, avec un seul cépage : la clairette. Elle a été reconnue AOC le 28 juin 1949.

Les mas viticoles

Les mas des Costières se sont établis au XVIII^{ème} siècle. Ils sont nés de la bourgeoisie nimoise qui a investi à la campagne en achetant des terres mises en fermage.

Chiffres clés – données 2005

- 24 communes produisent l'AOC Costières de Nîmes (= 86 291 hectares)
- 25 000 hectares de superficie agricole
- 12 000 hectares plantés en vigne AOC et vin de Pays
- 7 000 hectares plantés en cépages reconnus par le décret AOC.
- 4 500 revendiqués AOC
- 16 caves coopératives et 94 caves particulières
- Récolte : environ 230 000 hectolitres

Source : Syndicat Costières de Nîmes

Caractéristiques paysagères et environnementales

Un paysage au potentiel viticole

La présence du vignoble donne au paysage un caractère soigné. La végétation spontanée ou plantée en encadrement des parcelles cultivées dessine un maillage qui anime le paysage et rompt la monotonie du vignoble.

L'aire AOC délimite un potentiel sous-exploité en terme de surface viticole. De fait, le caractère viticole s'atténue dans certains secteurs de l'aire d'appellation à dominante arboricole ou non agricole (urbaine ou naturelle)

L'impact des pratiques culturales sur le paysage

Lorsqu'il est pratiqué, l'enherbement des tournières et des rangs inter-vigne structure et habille le vignoble.

Les protections paillages plastiques utilisées pour les jeunes plants marquent le paysage par leur couleur peu naturelle (bleue ou noire).

L'apparition de clôtures grillagées en bordure de parcelles a un impact fort : elles tranchent par leur caractère urbain.

Le manque d'entretien des parcelles et des espaces interstitiels (talus, fossés, chemins, palissage...) peut interroger sur la qualité du produit qui en est issu.

L'impact des pratiques culturales sur l'environnement

L'enherbement des parcelles, des tournières et des talus permet de lutter contre l'érosion et le ruissellement des parcelles en zone de pente. Il est également favorable à une microfaune.

La sécheresse de plus en plus marquée au printemps jaunit l'herbe et cause de petits incendies dans les vignes.

L'entretien des talus, des haies et des fossés favorise la biodiversité.

L'image du bâti viticole

Les domaines particuliers présentent une grande cohérence et un caractère soigné. La relation entre le bâti, le parcellaire cultivé et la végétation naturelle crée un ensemble de qualité.

Les bâtiments des caves coopératives ont un caractère industriel. Ils marquent le paysage par leur échelle, l'ampleur des hangars, les vastes aires de stationnement, les accès largement ouverts.



G. Martini-Rougé

La vigne et la végétation forment des compositions rythmées et colorées avec les mouvements du relief



L'absence de relief, la monoculture de la vigne créent un paysage de « mer de vigne »



Domaine viticole isolé orienté au sud, tournant le dos au mistral, accompagné d'un bosquet

Acteurs

INAO (Institut National des Appellations d'Origine) conduit la politique française relative aux appellations d'origine contrôlée (AOC) et aux indications géographiques protégées (IGP) pour les vins et autres produits.

Syndicat des Costières de Nîmes

Le syndicat a pour objet essentiel :

- la défense de l'intérêt de ses adhérents ;
- la défense de l'appellation ;
- la publicité à faire connaître son produit ;

Le syndicat est chargé :

- d'informer ses adhérents ;
- d'organiser réunions, fêtes des vins, manifestations promotionnelles ;
- de promouvoir les vins des Costières de Nîmes (relations presse...) ;
- de fédérer les acteurs de la filière viticole à travers des projets.

GDA de Meynes (Groupement de Développement Agricole).

17

Petit vocabulaire

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

VDQS : Vin Délimité de Qualité Supérieure

Références

La trame du vignoble
Jacques MABY
1995

Charte Terroir et Environnement
INAO (en cours)

Objectif qualité : l'évolution du vignoble gardois de 1965 à ... 2005
1996 Alexis CERVEAU – Chambre d'Agriculture du Gard

Paysages de Vignobles en Languedoc-Roussillon
Agence Méditerranéenne de l'Environnement, Agence Paysages, guide pratique, 2003

L'influence de Nîmes

Les traces de la présence romaine sont encore visibles aujourd'hui, dans le paysage urbain et rural.

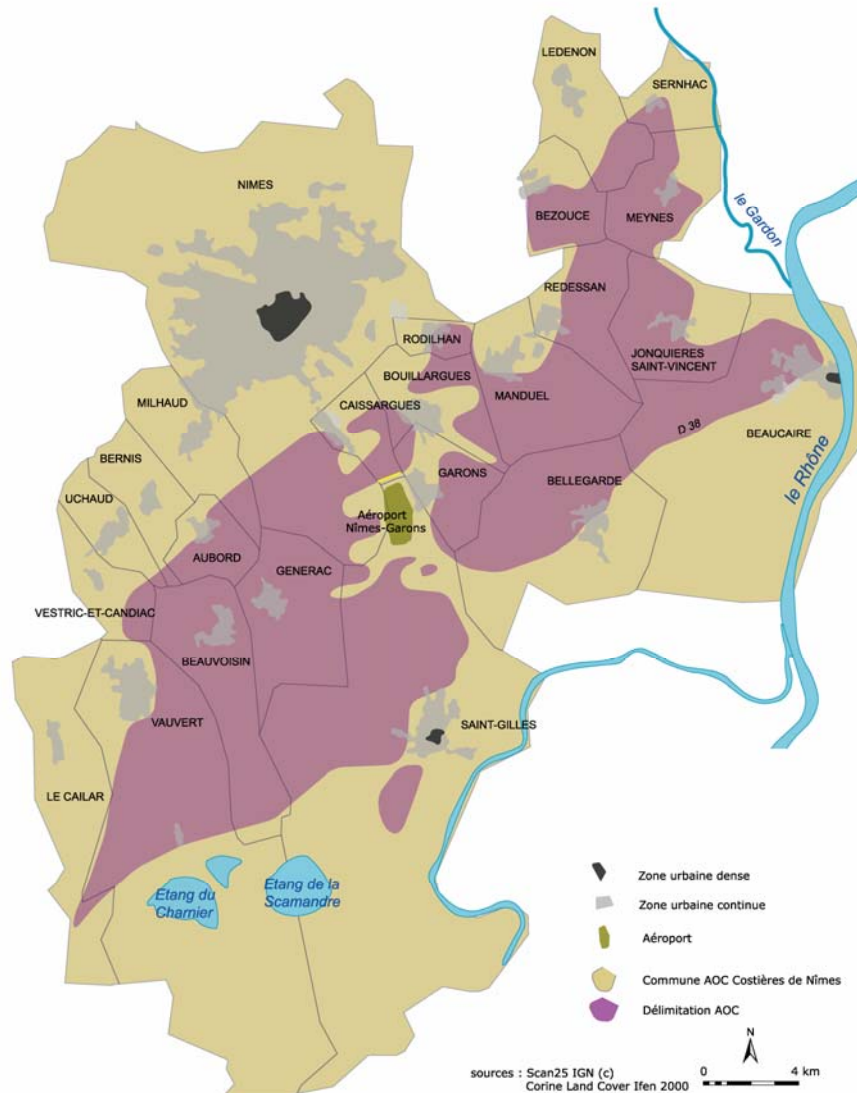
La trame des villages est liée à une implantation historique où la population se fixe le long de la voie Domitienne, donnant naissance aux premiers Oppida implantés sur des petites buttes (Bezouze, Meynes). Certains villages (Générac, Beauvoisin) sont installés aux abords de sources pérennes (résurgences) très nombreuses sur le territoire des Costières.

18

Adossée à la garrigue, la ville de Nîmes domine la plaine et la terrasse. A partir des années 1970, elle s'étend dans les villages périphériques. Depuis l'influence urbaine gagne progressivement sur les terres agricoles ou la garrigue. Vers le sud, La trame urbaine des villages se modifie.

La maille urbaine, autrefois groupée, se relâche aujourd'hui. Des villes comme Milhaud ou Caissargues constituent des satellites urbains de la ville de Nîmes. La deuxième couronne : Générac, Beauvoisin est encore préservée mais rattrapée par les villes portes du territoire des Costières (Vauvert, Saint-Gilles et Beaucaire).

En dehors des villages, l'habitat se retrouve sous une forme ponctuelle à travers la présence de mas et châteaux isolés, réhabilités, parfois partagés en différents logements, donnant lieu à des hameaux.



Mandel, du village à la ville

En 40 ans (1960-2000) le développement de Manduel a explosé passant de 1500 à 6000 habitants.

année	Nombre d'habitants	surface bâtie en hectares
1800	1000	5
1860	2000	30
1960	1500	30
1999	6000	180

Les périmètres de planification : SCoT

Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale découle de la loi SRU (2000). Il a pour objectif de fixer les orientations générales de l'aménagement de l'espace, en particulier l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser et zones naturelles ou agricoles et forestières sur un territoire donné.

Le territoire de l'AOC Costières de Nîmes est recouvert de sa quasi-totalité par le SCoT Sud Gard. Le SCoT Uzège-Pont du Gard s'étend sur les communes du Nord de l'appellation (Meynes, Sernhac).

Caractéristiques paysagères et environnementales

Un paysage habité

Par sa situation, son étendue et sa visibilité, le ville de Nîmes donne une identité urbaine au paysage des Costières.

Les villages se caractérisent par un cœur urbain ancien, composé d'un bâti dense et de faible hauteur. Les clochers et les châteaux d'eau créent des repères visuels.

Les lotissements et les petites zones d'activités participent à la disparition et au morcellement des surfaces agricoles. Implantés en périphérie, ils gomment les identités de village en banalisant leurs entrées.

Une banalisation des trames villageoises

Le développement urbain des bourgs a récemment explosé passant d'un village à une véritable ville. Cet accroissement urbain se traduit parfois par une bande urbaine dense et continue entres différents villages.

Le cœur urbain est noyé par l'urbanisation concentrique des lotissements au style architectural répétitif.

Dans ces périphéries, les cultures résiduelles (ex : vigne citadine) produisent un paysage ouvert générant un sentiment de respiration. Parfois, elles engendrent des problèmes de cohabitation de voisinage.

Une uniformisation du cadre de vie

La consommation d'espace nécessaire au développement urbain banalise l'attrait et la diversité des paysages.



G. Martin-Régat

Les silhouettes des zones d'activités contrastent avec le paysage agricole



G. Martin-Régat

Nîmes en toile de fond du vignoble des Costières de Nîmes



G. Martin-Régat

Une urbanisation pavillonnaire de type lotissement où domine la maison individuelle en périphérie des villages



Domaine isolé entouré d'un bosquet et d'un parc, avec son allée bordée d'arbres : repère visuel fort

Acteurs

Syndicat Mixte du SCoT

EPCI porteuse du SCoT, elle réunit les élus de tous les communes du périmètre du SCoT.

Agence d'Urbanisme de Nîmes

Assiste les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme. Elle élabore des documents d'urbanisme.

CAUE (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et l'Environnement)

- Sensibilise, forme et informe
- Conseille les collectivités et les particuliers pour un accompagnement d'aménagements collectifs ou de bâtiments agricoles...

Petit vocabulaire

SCoT : Schéma de COhérence Territoriale

PADD : Projet d'Aménagement et Développement Durable

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Références

Diagnostic Territorial

Syndicat Mixte du SCoT du Sud Gard
Novembre 2004

Quel paysage pour le plateau de Campagne ? – réflexion sur le devenir paysager et les hypothèses d'aménagement du plateau de Campagne - Tome 1- Analyse du territoire. Le plateau de campagne dans l'ensemble des Costières, Agence d'urbanisme et de développement de la région Nimoise, avril 2005

Un réseau densifié d'infrastructures

Le long couloir étroit de 2 à 3 kilomètres de large au pied du coteau de la garrigue a toujours été un axe important de communication depuis la Via Domitia. Doublée par la route nationale, la voie ferrée, l'autoroute... cet axe symbolise une zone de transition et de passage important entre Rhône et Languedoc.

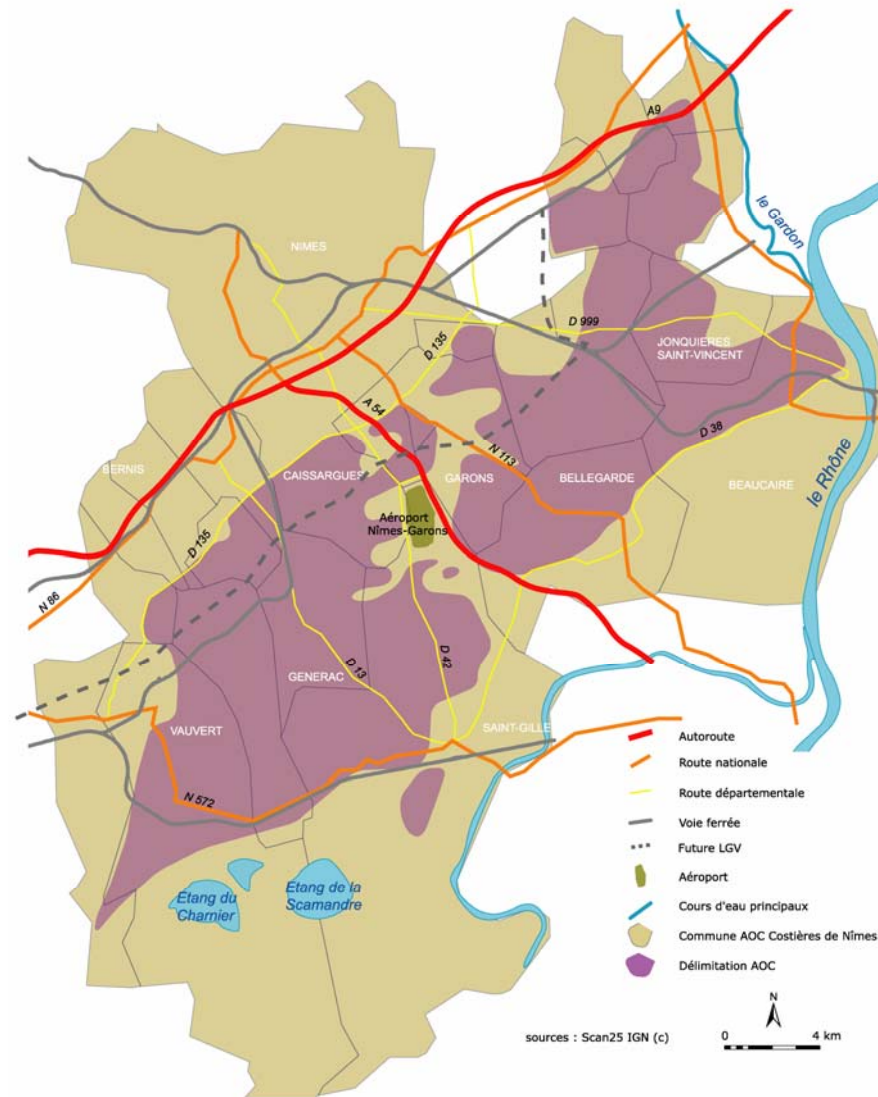
Le long de ces axes, s'est développée sur près de 20 kilomètres une bande urbaine, où alternent zones commerciales et lotissements.

20

A côté des grandes routes interprovinciales, un réseau en étoile relativement dense de voies secondaires relie les communes entre-elles.

D'ici 2010 :

- la construction d'une Ligne à Grande Vitesse (fret et voyageur) accompagnée d'une gare
- le doublement probable des autoroutes A7 et A9 pour parer à une éventuelle saturation du réseau vont augmenter les déplacements en Costières.



Les marques de la présence Romaine

La voie Domitienne

Tracée en 118 avant J.C. reliant les Alpes aux Pyrénées, c'est un des axes les plus anciens.

La voie Regordane

Axe de transhumance à la Préhistoire, voie commerciale à l'époque Romaine puis chemin de pèlerinage sous l'empire Carolingien, reliant l'Île-de-France au port de Saint-Gilles.

L'aéroport Nîmes-Garons

L'aéroport correspond à un équipement mixte, à la fois civil et militaire pour lequel l'armée assure la surveillance.

Dates clés :

- 1949 : inauguration des premières installations de l'aéroport
- 1958 : transformation de l'aéroport en base militaire
- 1991-1994 : construction de la nouvelle aérogare
- 2004 : liaisons avec l'Angleterre amenant les touristes anglais au cœur des Costières.
- Depuis 2006, liaisons avec la Belgique.

L'aérogare peut accueillir plus de 800 000 passagers/an.

Caractéristiques paysagères et environnementales

Des réseaux témoins de l'histoire des hommes

Des bornes en pierre témoignent de la présence d'anciens axes de communication. Certaines bornes sont sculptées de la croix du Languedoc.

Des axes de découvertes multiples

L'étendue du réseau permet de découvrir les multiples facettes du paysage des Costières.

Les bords des routes constituent les premiers plans visuels pour l'observateur. Ils participent à la mise en scène du paysage.

La diversité des modes de fréquentation différencie les approches du paysage.

Un paysage découpé

Les tracés des voies de communication constituent une des ossatures du paysage. Ils découpent et cloisonnent le territoire et constituent parfois des obstacles à la fréquentation (humaine et animale).

Des gênes effectives

Le trafic routier est une source de bruit généralisée et permanente. Associé au trafic aérien de Nîmes-Garons et au réseau ferré, les voies de communication génèrent des nuisances sonores importantes qui perturbent les conditions de vie des populations riveraines et la faune.

Les ouvrages anti-bruit soulignent les infrastructures et forment un obstacle visuel supplémentaire.

La multiplication des axes entraîne un accroissement des échanges, néfaste pour la qualité de l'air.



G. Martin-Réaget

Emprise spatiale des réseaux routiers



G. Martin-Réaget

Circulation douce, route paysagère



G. Martin-Réaget

Cloisonnement des espaces par les infrastructures

Acteurs

DRE (Direction Régionale de l'Équipement)

Intervient sur :

- les équipements et infrastructures ;
- l'Aménagement de l'espace ;
- le transport et environnement (bruit)

Petit vocabulaire

LGV : Ligne Grande Vitesse

RFF : Réseau Ferré de France

ASF : Autoroute du sud de la France

21

Références

PRQA (Plan Régional pour la Qualité de l'Air)

Le PRQA est un outil d'information et d'orientation qui a pour objectif de prévenir et de réduire la pollution atmosphérique.

Les grandes orientations :

- la surveillance de la qualité de l'air ;
- la maîtrise des émissions (incitation à l'utilisation de véhicules propres, développement d'une offre alternative de motorisation et de carburant) ;
- la maîtrise et la diminution des déplacements (élaboration de PDU, amélioration de l'offre de transports collectifs...).

PEB (Plan d'Exposition au Bruit)

Le PEB a pour objet de donner un état des risques des nuisances sonores prévisibles à long terme autour des aéroports, afin de permettre un développement maîtrisé des communes environnantes.

Un potentiel touristique partagé

Le territoire a conservé de nombreuses traces de son passé. Sa position géostratégique et économique a favorisé la constitution d'un patrimoine riche, aujourd'hui vecteur d'un développement touristique.

La romanité, qui fait la renommée de la région Nîmoise, favorise le tourisme culturel par la richesse et la qualité architecturale (Arènes de Nîmes, Pont du Gard, Maison Carrée...).

22

Les villages sont tous empreints de culture taurine, comme en témoignent leurs arènes. En période de fêtes votives, la bouvine offre un tourisme folklorique.

Depuis quelques années, la typicité des vins associée à la ville de Nîmes favorise le développement de l'oenotourisme.



Campagne de communication de la « Nouvelle École », du Syndicat des Costières de Nîmes en 2005.

Charte accueil au caveau

En 2005, l'interprofession de la Vallée du Rhône a mis en place une charte d'accueil au caveau. Les caveaux de dégustation sont soumis à différents critères pour être classés en trois échelons suivant la qualité de l'accueil et de service.

Un lien fort entre l'AOC Costières et la ville de Nîmes

En 1986, les Costières accèdent à l'Appellation « Costières du Gard » pour devenir en 1989 « Costière de Nîmes ». Par ce changement de nom, le vignoble des Costières se lie à la ville, un binôme idéal pour le vin. La renommée de la ville de Nîmes liée à son patrimoine touristique romain, aux valeurs à laquelle elle est attachée (musique, danse, corrida, fèria) gagne peu à peu l'identité des vins.

Caractéristiques paysagères et environnementales

Un bâti vernaculaire identitaire du paysage

Les éléments du petit patrimoine bâti témoignent de l'histoire des paysages. A ce titre, ils font de plus en plus l'objet de réhabilitation.

Un tourisme axé sur la romanité

L'image touristique des Costières est principalement portée par les sites romains. Ils concentrent l'essentiel de la fréquentation au détriment du vignoble et de ses paysages.

Un patrimoine naturel peu valorisé

La présence ponctuelle des milieux naturels (le plus souvent privés) sur le territoire des Costières renforce l'attractivité de la ville de Nîmes.

Des villes en fêtes

Les arènes sont un espace de communion pour tout un village autour d'un même "culte" : le taureau. Les fêtes demeurent un lieu de grande sociabilité. Elles animent les villages le temps d'un week-end.



G. Martin-Raget

Les murs de pierres sèches, les clapas, les capelles sont des éléments patrimoniaux importants du territoire



Ouverts et étendus, les paysages de la Camargue traduisent des symboles de liberté et de nature par la présence des taureaux



G. Martin-Raget

Culture taurine, dans les arènes de Nîmes

Acteurs

CDT (Comité Départemental de Tourisme) a pour mission :
- fédérer les acteurs du tourisme ;
- soutenir et coordonner leur initiative ;
- assurer le développement et la promotion de l'offre touristique.

InterRhône (Interprofession des appellations de la Vallée du Rhône) représente l'ensemble de la viticulture et du négoce des Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône, et fédère toutes les démarches promotionnelles, économiques et techniques des vins d'Appellation d'Origine Contrôlée.

DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Son rôle et ses missions :
- la participation à la structuration du secteur économique de la culture ;
- la conservation, protection et mise en valeur des monuments historiques.

Pays touristique Costières Camargue Méditerranée

Petit vocabulaire

Capelle : construction traditionnelle d'appoint, de forme arrondie, entièrement bâtie en pierres sèches.

Bovine : Désigne l'ensemble du milieu taurin autour du taureau Camargue (manades, gardians, chevaux de Camargue, raseteurs...) et l'aire géographique d'extension de son élevage et des jeux qui l'entourent.

Clapas : amas de pierres formés en bordure de parcelle et provenant de l'épierrement des terres.

Références

Guide bleu Languedoc-Roussillon
Hachette, 2000

Le guide de Nîmes
La manufacture, 1995

De garrigues en Costières
Paysages de Nîmes Métropole
Photographie de Gilles Martin-Raget –
textes de Jacques Maigne
Actes Sud – octobre 2005

II. TENDANCES D'EVOLUTION

24

Variation de la superficie en vigne 1970-2000

Une mutation accélérée par la crise

Au cours des 20 dernières années, la SAU du département a chuté de 8%, soit 17 000 ha. Le territoire des Costières a enregistré une perte de SAU de 17%, soit environ 10 000 ha (RGA 2000).

Autour de Nîmes, l'influence de la pression urbaine se traduit par une déprise agricole entraînant une disparition des exploitations.

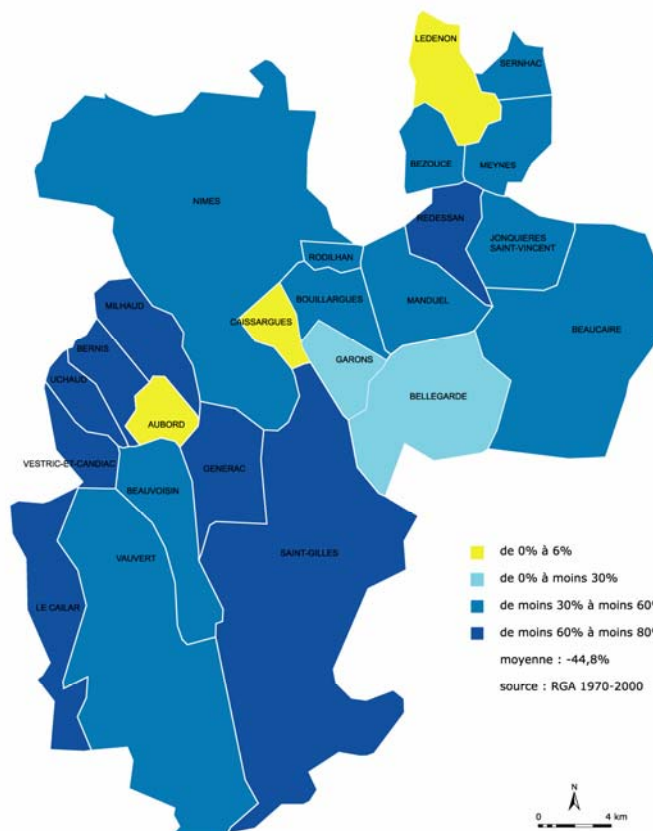
Ce constat n'est pas uniforme sur le territoire mais il touche l'ensemble des systèmes productifs.

25

Géographiquement on distingue :

- une chute très importante (-20 à -60%) au sud de Nîmes (RN 113) ;
- une chute relative (-5 à -20%) en périphérie de la zone Costières (Meynes, Beaucaire, Bellegarde, St Gilles) ;
- des zones où la SAU s'est maintenue en particulier sur les communes d'Aubord, Générac et Beauvoisin, en raison d'une culture stimulée par le canal du Bas Rhône-Languedoc.

Dans un contexte de fortes spéculations urbaines, les friches sont vite gagnées par le bâti.



Arrachage

Sur la base des tendances observées au cours des années 90, d'ici 2010 : 10 000 ha auront été arrachés entraînant la disparition de 1100 exploitations agricoles.

Depuis 2000, les campagnes d'arrachages de vergers se succèdent, de 2000 à 2005, plus de 300 hectares de vergers ont été arrachés sur le territoire des Costières. L'année 2006 s'annonce la plus importante avec environ 450 ha d'intention d'arrachage plus particulièrement pour le pêcher. (source : DDAF 30)

De moins en moins d'agriculteurs

Entre 1979 et 2000, le département du Gard enregistre une diminution de moitié du nombre d'exploitations agricoles (environ 7 000 exploitations).

Sur les Costières, ce sont 1900 exploitations de moins en 10 ans, soit -43% (1990-2000). Globalement, si les exploitations s'agrandissent, les petites exploitations ont tendance à disparaître. (source : RGA 2000)

Communes des Costières	superficie en vigne			superficie en vigne AOC			variation vigne		variation vigne AOC	vigne AOC / vigne	
	1970	1988	2000	1970	1988	2000	1970/2000	1988/2000	1988/2000	1988	2000
	25 338 ha	19 097 ha	13 202 ha	108 ha*	10 204 ha	6 072 ha	-44,80%	-32,10%	-28,90%	51,60%	47,30%

* AOC Clairette de Bellegarde

Sources : RGA 1970, 1988, 2000

Caractéristiques paysagères et environnementales

Une mutation du paysage agricole

Associée au contexte de crise, la pression urbaine déstructure le tissu agricole.

Les friches parfois spéculatives se développent.

L'espace rural est de plus en plus urbain. Son identité se brouille.

D'un paysage animé à un paysage figé

Autrefois soignées, entretenues, objet d'un travail quotidien, les parcelles agricoles se transforment aujourd'hui en îlots résidentiels.

Un mitage des terres par le bâti agricole

L'augmentation du nombre de caves particulières a induit de nouvelles constructions en zone agricole. Implantés de façon isolée, les bâtiments agricoles ont parfois un impact sur la qualité du paysage par la qualité des matériaux et les volumes choisis.

Un appauvrissement de la diversité végétale

La tendance à la simplification des cultures entraîne une baisse de la biodiversité. Elle se traduit le plus souvent par des suppressions ou un manque d'entretien des haies, donc une disparition des coupures vertes et des espaces de respiration. Le paysage agricole se banalise.



G. Martin-Rapet

Relation agriculture - bâti : l'urbanisation s'étend jusqu'en limite de parcelles. Cette limite est le plus souvent peu entretenue



La garrigue est aujourd'hui dénuée d'intérêt agricole et fait l'objet de conquêtes périurbaines. Poussé par son AOC, seul l'olivier, symbole du paysage méditerranéen, a reconquis des terres



Si parfois les friches correspondent à une période de repos de la terre, elles sont le plus souvent perçues comme un signe de déprise ou de plus value foncière.

Acteurs

CORPEN (Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'Environnement).

DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) et **SRPV** (Service Régional de la Protection des Végétaux)

Interviennent sur :

- l'économie agricole (exploitation);
- les bois et forêts (exploitation, feux de forêts);
- les pollutions diffuses (nitrates et pesticides);
- la protection des végétaux.

Petit vocabulaire

Friche : terre non cultivée et abandonnée

RGA : Recensement Général Agricole

26

Références

Diversité biologique et paysage dans le vignoble
Comment utiliser les végétaux.
Chambre d'Agriculture du Vaucluse
Éric L'Helgoualch
Octobre 2003

La fin des Paysages ?
SAFER, livre blanc,
2004

Manifeste pour les paysages
Novembre 2005

UNE URBANISATION GALOPANTE

Vers de nouvelles formes urbaines... consommatrices d'espace

Secteur très peuplé avec environ 290 000 habitants, les Costières comptent 45% de la population totale du département (Source : Insee 2004).

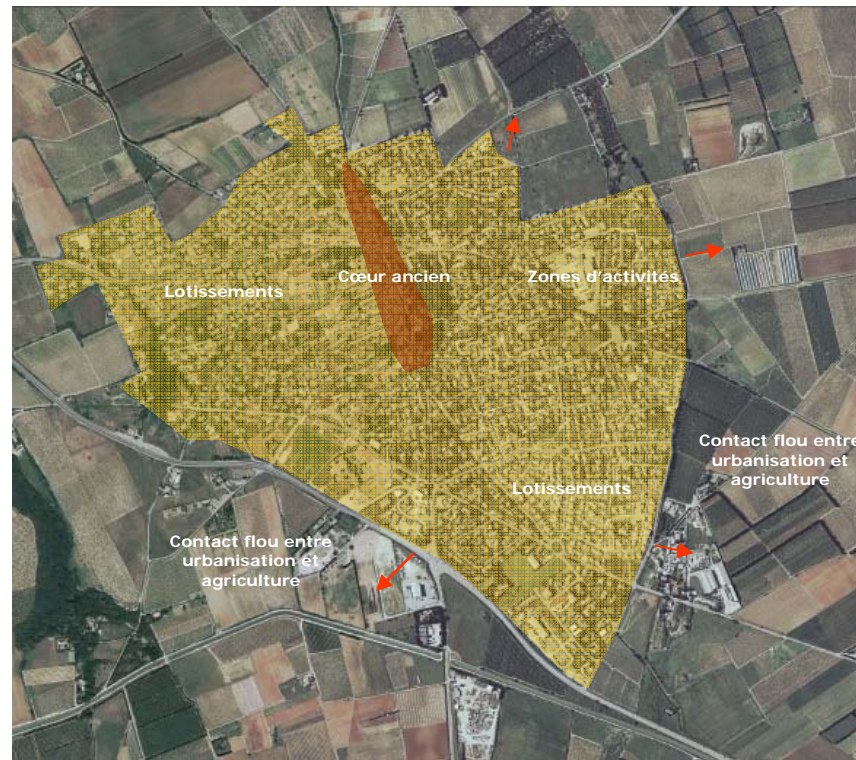
Le territoire des Costières est aujourd'hui largement sous pression urbaine. Les villages dans l'orbite de Nîmes se transforment en petites villes. Les activités s'allongent le long des voies de communication.

De 1975 à 1999, le territoire des Costières a connu la plus forte croissance de population du département (+1.17% par an), ce qui s'est traduit par une augmentation de nouveaux résidents (+70 300). Ainsi, sur les 143 700 habitants supplémentaires dans le Gard, la moitié s'est installée dans la zone.

27

Depuis les années 70, on assiste à un redéploiement de la population nîmoise dans les villes et villages périphériques. Ils s'accroissent rapidement, alors que Nîmes stagne. Entre 1975 et 1990, les accroissements de population dans la périphérie nîmoise se sont clairement orientés vers le sud. Depuis une dizaine d'années, ces accroissements se sont considérablement ralentis et se sont déplacés vers le nord-est (Marguerittes) et l'ouest (Moyenne Vaunage).

Les croissances en périphérie des villes sont fortement influencées par l'axe routier Montpellier-Nîmes-Orange et un peu moins par l'axe Alès-Nîmes-Arles. Ces deux axes majeurs polarisent les activités et favorisent l'étalement des communes.



Exemple du village de Bouillargues

Bouillargues s'étale en tache d'huile à partir de son cœur ancien. La trame urbaine de Bouillargues est renforcée par les signes omniprésents de la pression urbaine, sous forme de lotissements et de zones d'activités entrecoupés par quelques espaces vert résiduels.

Évolution démographique

En projetant les tendances de croissance des 10 et 20 dernières années à l'horizon 2030, les Costières devraient accueillir entre 45 000 et 135 000 personnes supplémentaires (source INSEE 2004).

Évolution des infrastructures linéaires

D'ici 2010 :
- construction d'une Ligne à Grande Vitesse (fret et LGV) accompagnée d'une gare.
- Doublement probable des autoroutes A7 et A9 pour parer à une éventuelle saturation du réseau.

Évolution démographique de Nîmes

De la cité romaine à l'agglomération contemporaine, Nîmes a conservé une unité remarquable préservant les grands axes de la trame romaine. De l'Après Guerre aux années 60, Nîmes connaît une croissance démographique importante avec l'exode rural (la ville dépasse les 100 000 habitants). Cette croissance se concentre dans les limites de la commune-centre, très étendue (16157 ha). Ce n'est qu'à partir des années 70, que la ville commence à redéployer sa population dans les villages périphériques qui s'accroissent rapidement. Le «périphérique Sud» devient la façade commerciale (Ville active, Carré Sud...) et la colonne vertébrale du développement de l'agglomération.

Caractéristiques paysagères et environnementales

Un changement d'identité du paysage

L'étalement urbain, fortement consommateur d'espace, présente plusieurs risques :

- la fusion des espaces urbains : les entités urbaines se fondent les unes aux autres et amorcent un processus de conurbation, les rythmes paysagers disparaissent, gommés par une urbanisation continue.

- l'apparition d'un nouveau type d'espace intermédiaire : ni naturel, ni agricole, ni urbain. Un paysage hybride, qui brouille le contact autrefois net entre la ville et la campagne.

L'urbanisation mal maîtrisée le long des axes entraîne la dégradation des entrées de ville, vecteurs d'identification des villages.

Une artificialisation du sol

Le développement urbain imperméabilise les sols et augmente fortement les risques d'inondation et de ruissellement.

Un processus irréversible pour l'agriculture

L'urbanisation galopante a déjà amputé le potentiel agricole de la plaine du Vistre. Elle commence à se faire sentir sur la terrasse des Costières.

L'urbanisation éparse génère souvent des friches spéculatives qui fragilisent le tissu agricole.

L'urbanisation aseptise les terroirs agricoles. Elle engendre une perte de vocation irrémédiable.

Une banalisation du cadre de vie

La consommation d'espace nécessaire au développement urbain banalise la biodiversité comme l'attrait et l'image des paysages.



G. Martin-Roget

Le développement de l'urbanisation le long des axes de communication se traduit par la prolifération de zones d'activités et de zones commerciales plus ou moins organisées



Un développement important de l'habitat horizontal (pavillonnaire) consommateur d'espace



G. Martin-Roget

Extension des villages : contact flou entre la ville et la campagne

Acteurs

SCoT

Les communes sur l'AOC Costières sont concernées depuis le 1er janvier 2003 par le SCoT "Sud Gard". Sernhac et Meynes sont concernées par un autre Schéma de Cohérence Territoriale « Uzège - Pont du Gard ».

Les SCoT sont actuellement en cours d'élaboration. Ils définiront les orientations que devront suivre les communes lors de toute élaboration ou modification de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Petit vocabulaire

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

Périurbain : espace rural à la périphérie d'une ville et transformé par cette proximité. C'est le résultat de l'urbanisation du milieu rural qui efface la distinction ville-campagne.

Rurbain : tendance à « l'urbanisation des zones rurales ».

Agglomération : ensemble d'une ville et du territoire urbanisé qui l'entoure.

Références

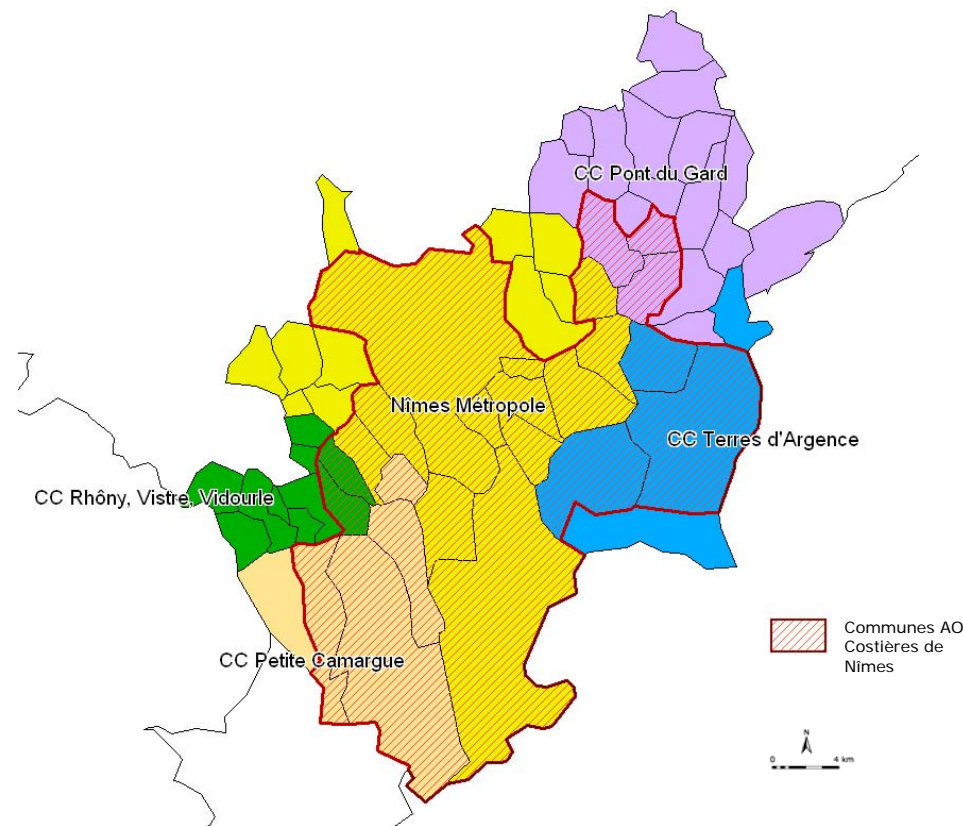
La demande potentielle de résidences principales à l'horizon 2015 en Languedoc-Roussillon
Repères Chiffres
Pour l'économie
du Languedoc-Roussillon
INSEE décembre 2004

Une superposition territoriale

La superposition géographique des différentes intercommunalités pose la question de la complémentarité des compétences et de leur impact sur le paysage et l'environnement.

Le paysage et l'environnement se positionnent comme des outils pour une approche transversale et concertée en amont des projets d'aménagement et de développement du territoire.

Ils fournissent les clés d'une diversité et d'une richesse du cadre de vie, favorables à l'attractivité résidentielle et touristique des communes. En cela, le paysage et l'environnement doivent être perçus et interprétés comme des leviers économiques rejoignant les logiques de développement durable.



Intercommunalité

L'intercommunalité dispose de compétences obligatoires en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

Pays

Le Pays est un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique et culturelle ou sociale, regroupant tous les acteurs du milieu autour d'un projet commun de développement. Le Pays constitue un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation avec l'État et l'Europe en faveur du développement local.

SCoT

Le SCoT, Schéma de COhérence Territoriale, découle de la loi SRU (2000). Il a pour objectif de fixer les orientations générales de l'aménagement de l'espace, en particulier l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser et zones naturelles ou agricoles et forestières sur un territoire donné.

SAGE

Document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole

Les actions menées ont pour objectifs d'acquérir une connaissance des milieux, des paysages et du patrimoine et de les faire connaître auprès du grand public et des acteurs de l'aménagement du territoire.

Différentes actions sont réalisées :

- réalisation et édition d'un Atlas photographique des paysages, accompagné d'outils pédagogiques (exposition itinérante) ;
- mise en place d'un observatoire photographique des paysages, pour suivre l'évolution du territoire ;
- mise en œuvre de deux chartes paysagères à l'échelle de la communauté d'Agglomération, Charte des Garrigues et Charte des Costières ;
- animation d'un groupe de travail sur la reconstitution des espaces communautaires incendiés en juillet 2004 ;
- mise en place d'un programme communautaire de chemins de randonnées à travers les différentes unités paysagères ;
- mise en réseau des aménagements de loisirs en milieu naturel ;
- sensibilisation du public et soutien aux actions d'éducation à l'environnement.

La Communauté de Communes Rhôny, Vistre, Vidourle

Les actions menées sont :

- réhabilitation des décharges sauvages ;
- réduction des nuisances sonores générées par les infrastructures ;
- réflexion à la mise en place de sources d'énergie renouvelable.

Le Pays "Uzège-Pont du Gard"

Les thèmes de réflexion :

- maîtriser et planifier l'urbanisation du territoire en particulier dans le cadre du SCoT, dont le périmètre se chevauche complètement avec celui du Pays ;
- soutenir l'agriculture et en particulier la viticulture ;
- préservier les paysages et les espaces naturels phares ;
- prendre en compte les préoccupations d'ordre environnemental (adduction en eau potable) ;
- améliorer la gestion et la maîtrise du foncier.

Le Pays "Garrigues – Costières de Nîmes"

Les thèmes de réflexion :

- maîtriser et planifier l'urbanisation grandissante du territoire ;
- soutenir l'agriculture et préserver les paysages ;
- reconquérir les espaces dégradés par une urbanisation non planifiée ;
- lutter contre la pollution des cours d'eau ;
- améliorer la gestion et la maîtrise du foncier ;
- valoriser les bourgs et les communes périurbaines.

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise

Les thèmes de réflexion :

- gérer les espaces naturels sensibles
- mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel
- améliorer la gestion de l'eau (SAGE)

Acteurs

1 communauté d'agglomération :
- **Nîmes Métropole**

4 communautés de communes :
- **Terres d'Argences**
- **Pont du Gard**
- **Rhôny, Vistre, Vidourle**
- **Petite Camargue**

2 SCoT
- SCoT « **Sud Gard** »
- SCoT « **Uzège - Pont du Gard** »

1 SAGE
- **Bassin Versant du Vistre, la nappe de la Vistrenque et des Costières.**

2 Pays
- "**Garrigues – Costières de Nîmes**"
- "**Uzège - Pont du Gard**"

Petit vocabulaire

EPCI : Établissement Public de Coopération Internationale

SAGE : Schéma d'Aménagements et de Gestions des Eaux

Charte : définit un projet de protection et de développement pour un territoire avec des objectifs à atteindre, des orientations à mener et des mesures à prendre en compte en assurant sa mise en œuvre.

Développement durable: un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures.

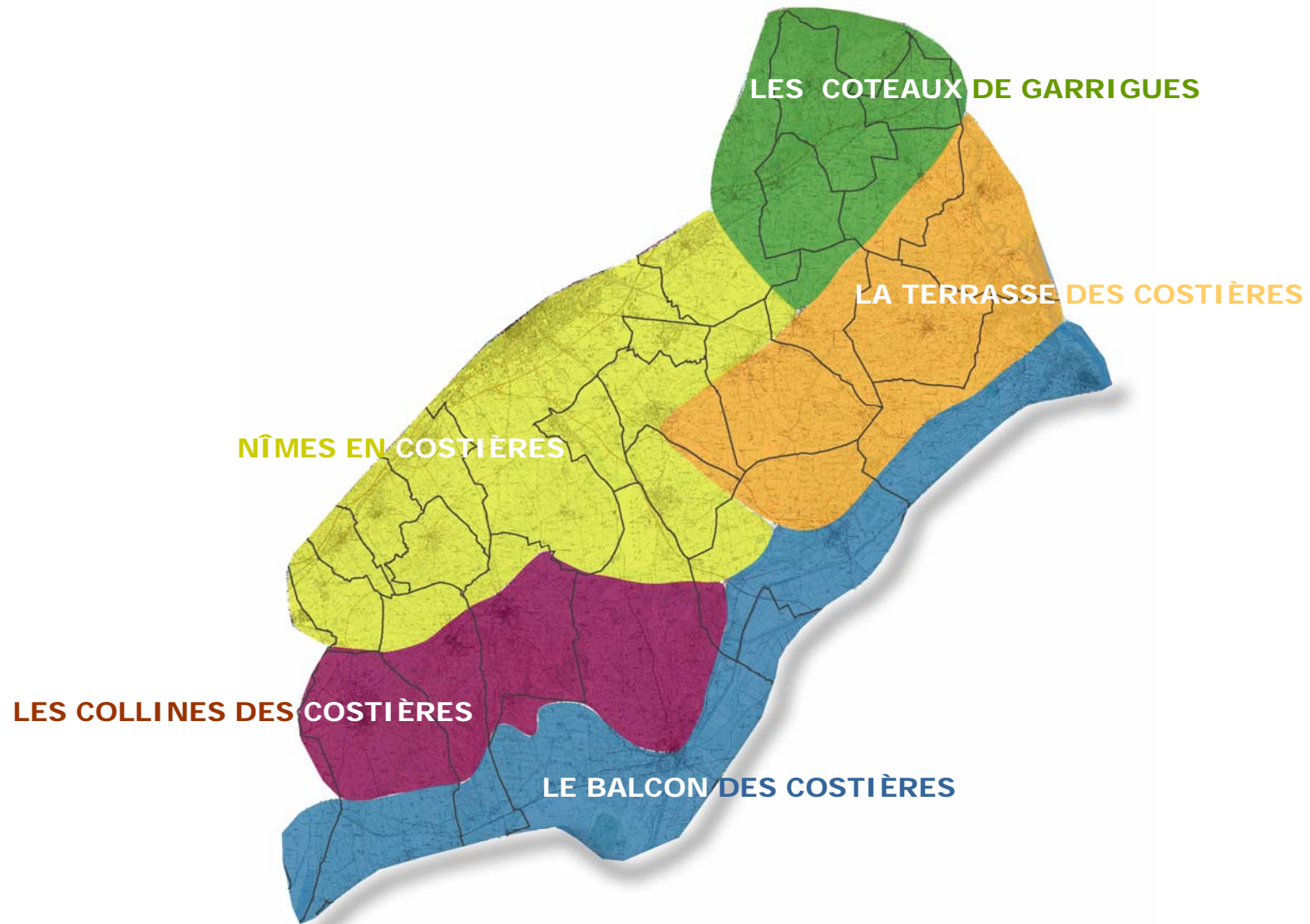
Références

Charte de la garrigue
Villes de Nîmes
1995 / 1996

Charte d'environnement Camargue Gardoise
Syndicat Mixte pour la protection et la Gestion de la Camargue
1995

III. UNITES PAYSAGERES

31



LES COTEAUX DE GARRIGUES

« D'un vallon à l'autre, de petits arpents de vignes, d'oliviers, d'abricotiers se sont incrustés en douce, en beauté, comme clairières originelles, clairières de vie »

J. MAIGNE, *De garrigues en Costières*, 2005.

33



Unité paysagère la plus au nord de l'aire AOC, les coteaux de garrigues dépassent les limites de l'appellation.

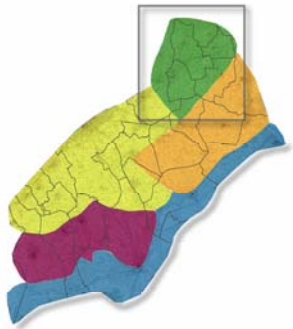
La garrigue marque la ligne d'horizon. Depuis le pied de coteau, elle forme un arrière-plan continu.

Le nord de l'unité se caractérise par une mosaïque agricole typique du monde méditerranéen : vignes et oliviers. Au sud, la terrasse redonne au parcellaire ses vastes étendues et ouvre le paysage.

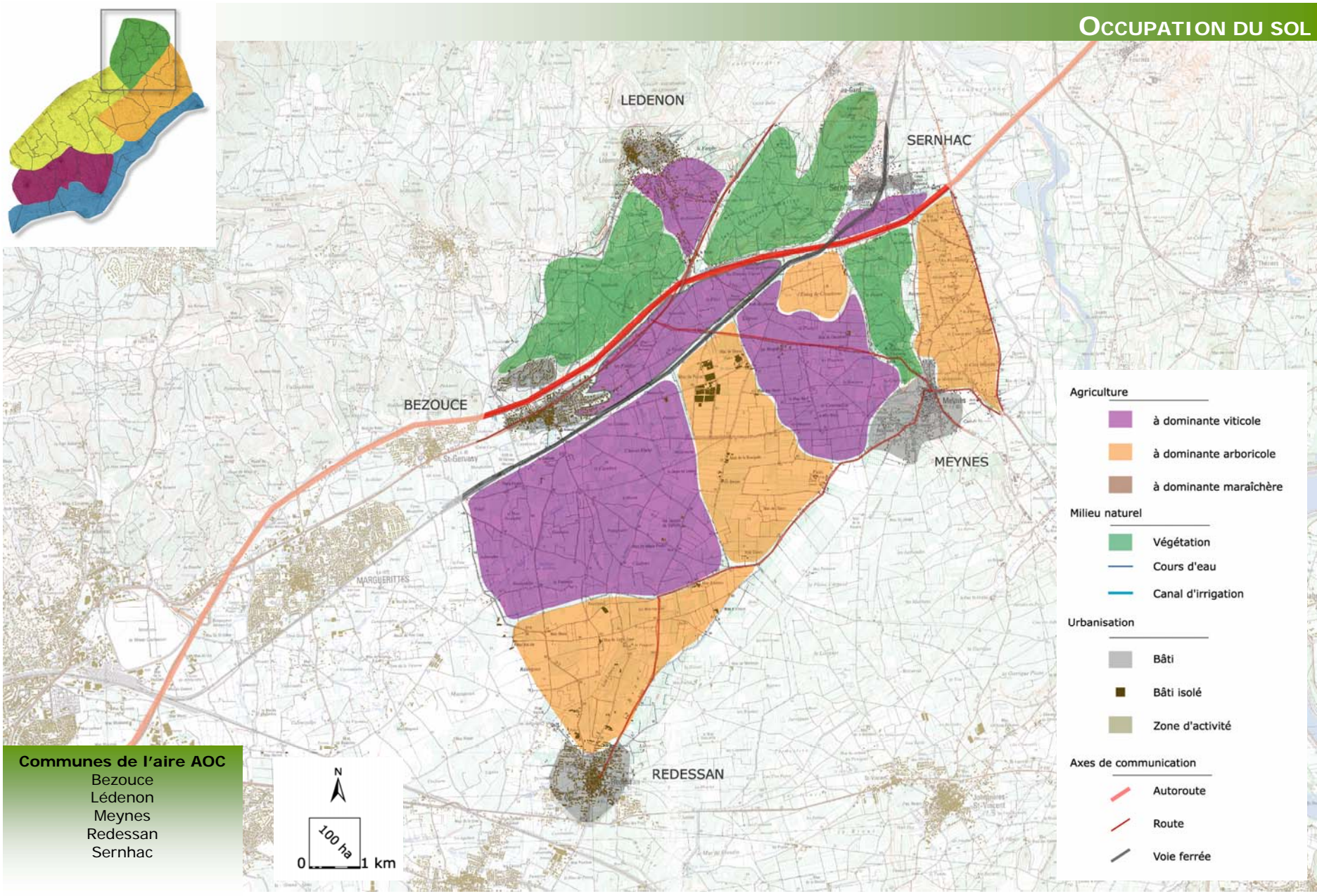
Les zones boisées alternent avec les espaces ouverts (garrigue basse et friches). L'ensemble constitue un réservoir très riche et diversifié pour la faune et la flore.

La vigne dans cette unité

Terrasse de vigne
Parcellaire de petite taille
Mixité vigne - olivier



CartoExplorateur 2005, Corine land Cover 2000, (c) IGN BD TOPO 2001 - Reproduction interdite - Conventioin IGN 8926 IGN CG30"



Communes de l'aire AOC
 Bezuze
 Ledénon
 Meynes
 Redessan
 Sernhac

- Agriculture**
 - à dominante viticole
 - à dominante arboricole
 - à dominante maraîchère
- Milieu naturel**
 - Végétation
 - Cours d'eau
 - Canal d'irrigation
- Urbanisation**
 - Bâti
 - Bâti isolé
 - Zone d'activité
- Axes de communication**
 - Autoroute
 - Route
 - Voie ferrée

Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes - Phase 1 : diagnostic - Juin 2006 - Atelier Territoires et Paysages

CARACTERISTIQUES

Une limite de relief marquée

La limite entre les cultures et les zones boisées apparaît très nettement dans le paysage : le calcaire Urgonien, inapte aux cultures et surtout à la vigne, est colonisé par la garrigue.



G. Martin-Raget

Des voies de communication multiples

Le pied du coteau est traversé par un couloir d'infrastructures de 2 à 3 kilomètres de large (la ligne de chemin de fer, la RN 86/RN 113 et l'autoroute A9).

Ces axes constituent une zone de transition et de passage important entre Rhône et Languedoc.



G. Martin-Raget

Un habitat villageois groupé en limite de coteau

L'habitat est essentiellement groupé. Les villages sont édifiés à la jointure de la plaine et des coteaux (Lédenon), ou parfois sur de petites éminences topographiques (Meynes, Serhnac). La silhouette des villages est parfois dominée par un château ou ses vestiges.



35

Des transitions fines entre routes et cultures

Les routes secondaires sont relativement discrètes. Elles traversent les coteaux et sont propices à la découverte du paysage.



LES COTEAUX DE GARRIGUES

Une mosaïque paysagère : vignes, oliviers, garrigue

Les vallons creusent plus ou moins profondément les pentes des coteaux. Cultivées en terrasses, les pentes de ces vallons offrent des paysages agricoles identitaires où vignes, vergers et oliviers se mêlent.



Un petit patrimoine bâti traditionnel

Les éléments du petit patrimoine bâti (murets de pierres sèches, capitelles...) animent le paysage et témoignent de son histoire, des traditions culturelles et des anciennes pratiques agricoles.



Un terroir de pied de pente calcaire

Adossé au talus, le vignoble s'est développé sur des sols d'épandage caillouteux arraché au massif surplombant. Les parcelles forment des banquettes de plus en plus étroites à l'approche du sommet. Ce terroir de piémont constitue la zone de contact entre plaine et relief.

Dans la plaine, les vignes reprennent une direction perpendiculaire au coteau. Les parcelles sont plus grandes et orientées sud-nord. L'effet du Mistral se fait sentir.



Un espace favorable à l'Outarde canepetière

L'Outarde canepetière habite prioritairement dans des espaces ouverts de type plaines agricoles. On la trouve à proximité des vignes et friches.

Espèce classée prioritaire au titre de la directive européenne Oiseaux, l'Outarde canepetière fait l'objet d'un projet de Zone de Protection Spéciale (ZPS) concernant « les Costières Nimoises ».



L.-M. Prieau

La capitelle, symbole du paysage pastoral

L'épierrage des champs livra durant des siècles des matériaux simples pour les constructions agricoles. Les capitelles correspondent à des abris situés en bordure de parcelles. De forme arrondie et de petite taille, elles se découvrent parfois dans la continuité d'un muret.



G. Martin-Raget

La garrigue, un réservoir riche et diversifié pour la faune et la flore

La garrigue est une formation végétale méditerranéenne, caractéristique des substrats calcaires drainants, ne retenant pas l'eau. Le chêne vert, le chêne kermès sont les espèces les plus caractéristiques, mêlés à d'autres essences : genévriers oxycèdres, laurier-tin, térébinthe, lentisque, alaterne, daphné, filaire, buis... et des plantes plus basses : fragon, chèvrefeuille, sarriette, cyclamen des baléares, euphorbe, salsepareille, asperge, brachypode rameux, buclèvre ligneux, thym, lavande, romarin, asphodèle, clématites, orchidées, ophrys, violette, narcisse à feuille de jonc, narcisse douteux, iris, scille d'automne, garance voyageuse, cistes...

Un risque incendie fort

La présence de l'homme fragilise la garrigue (développement de l'urbanisation). Elle accroît également le risque incendie favorisé par la sécheresse du milieu et les vents violents.

Chaque feu détruit une part importante du patrimoine écologique et historique de la garrigue. Pour autant, les feux ont un rôle d'ouverture des milieux favorable au renouvellement des populations.



G. Martin-Raget

ZNIEFF

L'étang de Clausonne (78 hectares) est une dépression anciennement drainée où alternent des prairies semi-humides et des cultures. De nombreux canaux sillonnent le site. Celui-ci constitue un lieu de nidification pour l'Outarde canepetière et un milieu favorable à d'autres espèces : l'Alouette calandrelle, le Pipit Rousseline, le Faucon hobereau... qui trouvent refuge et nourriture.

PERCEPTIONS

La garrigue, une impression de monotonie

La végétation continue tantôt boisée tantôt broussailleuse des plateaux calcaires des garrigues peut paraître monotone en première approche. La présence cachée de petites plaines découpées dans les plateaux forment des lieux étonnants et inattendus, havre de paix intime fermé par la végétation.



Un paysage agricole jardiné

Les Coteaux de garrigues présentent des paysages agricoles diversifiés. L'aspect imbriqué et combiné des parcelles génère des paysages jardinés architecturés. La vigne se mêle à l'olivier et aux céréales, à l'image de la trilogie agricole méditerranéenne antique.



G. Martin-Raget

Un lien entre calcaire et bâti

Les calcaires prennent des formes, des textures et des couleurs très variables. L'habitat traditionnel révèle le mieux cette diversité : calcaire blanc, dur et finement cassé en lames des plateaux de garrigues.



G. Martin-Raget

La garrigue, écrin du vignoble

Véritable écrin, la garrigue met en valeur le vignoble. Elle forme l'arrière plan du panorama perçu depuis la zone AOC des Costières de Nîmes.



G. Martin-Raget

37

Un paysage de transition entre terroirs cultivés et nature sauvage

Seules quelques parcelles de vignes isolées dans la garrigue rappellent la dimension viticole du paysage. Ponctuellement, les constructions de pierre sèche témoignent de l'ancienne vocation agricole du terroir.

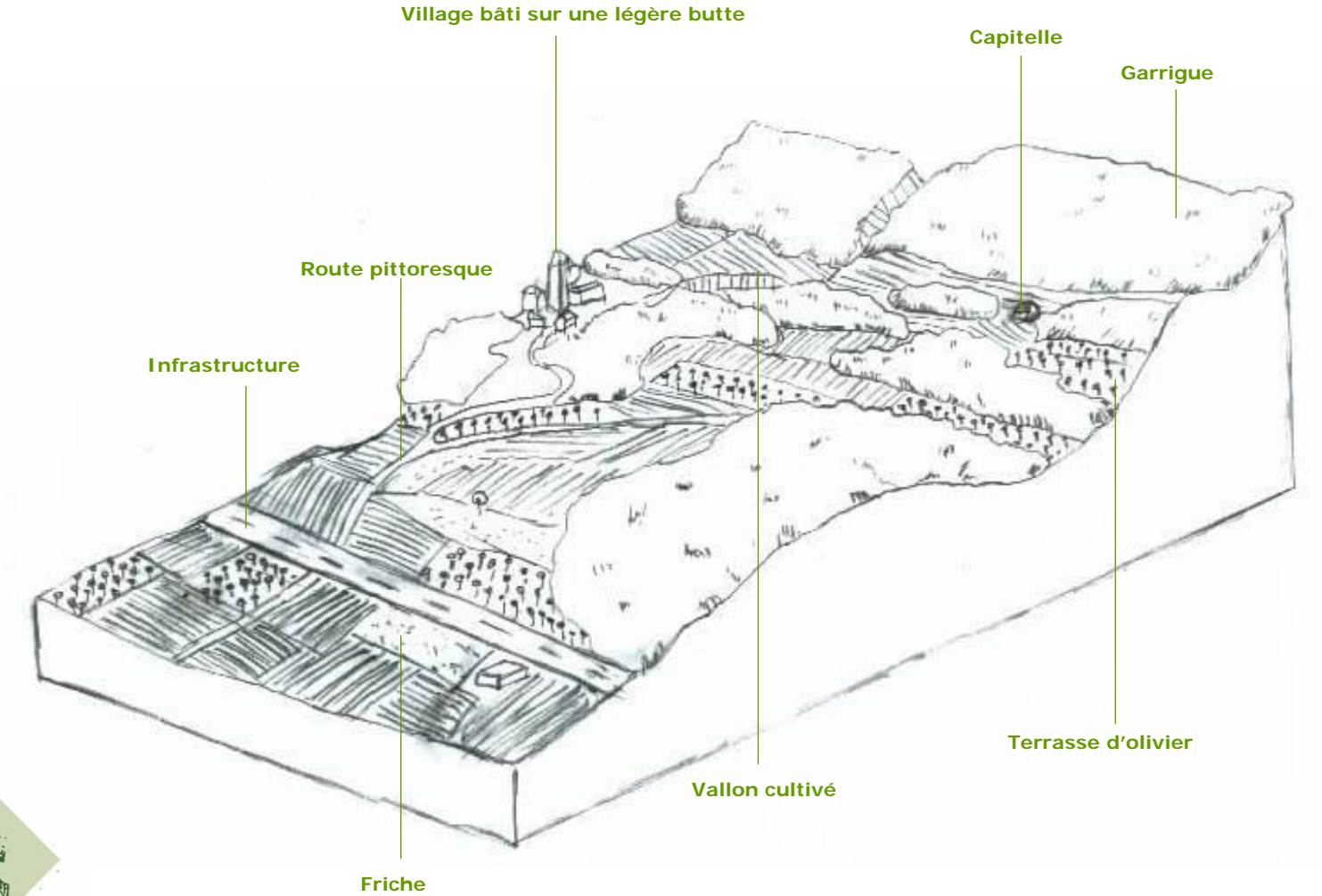


G. Martin-Raget

Une dominante de verts

Vignes, oliviers et garrigue teintent le paysage de verts multiples. Le rythme des saisons se lit à travers les changements de la vigne. Seule la palette colorée de la vigne traduit les changements du temps.





Un relief favorable à l'étalement urbain



L'accroissement urbain s'observe à la fois en plaine et sur les coteaux. En plaine, l'absence de relief favorise l'étalement périphérique des villages. Sur les coteaux, le mitage progresse, favorisé par la bonne exposition et la végétation.

Des agressions ponctuelles

La présence d'éléments à caractère industriel perturbe la dimension agricole et traditionnelle du paysage. L'extension des zones d'activités accentue ce changement d'image.



39

Une mise en culture des terrasses par l'olivier



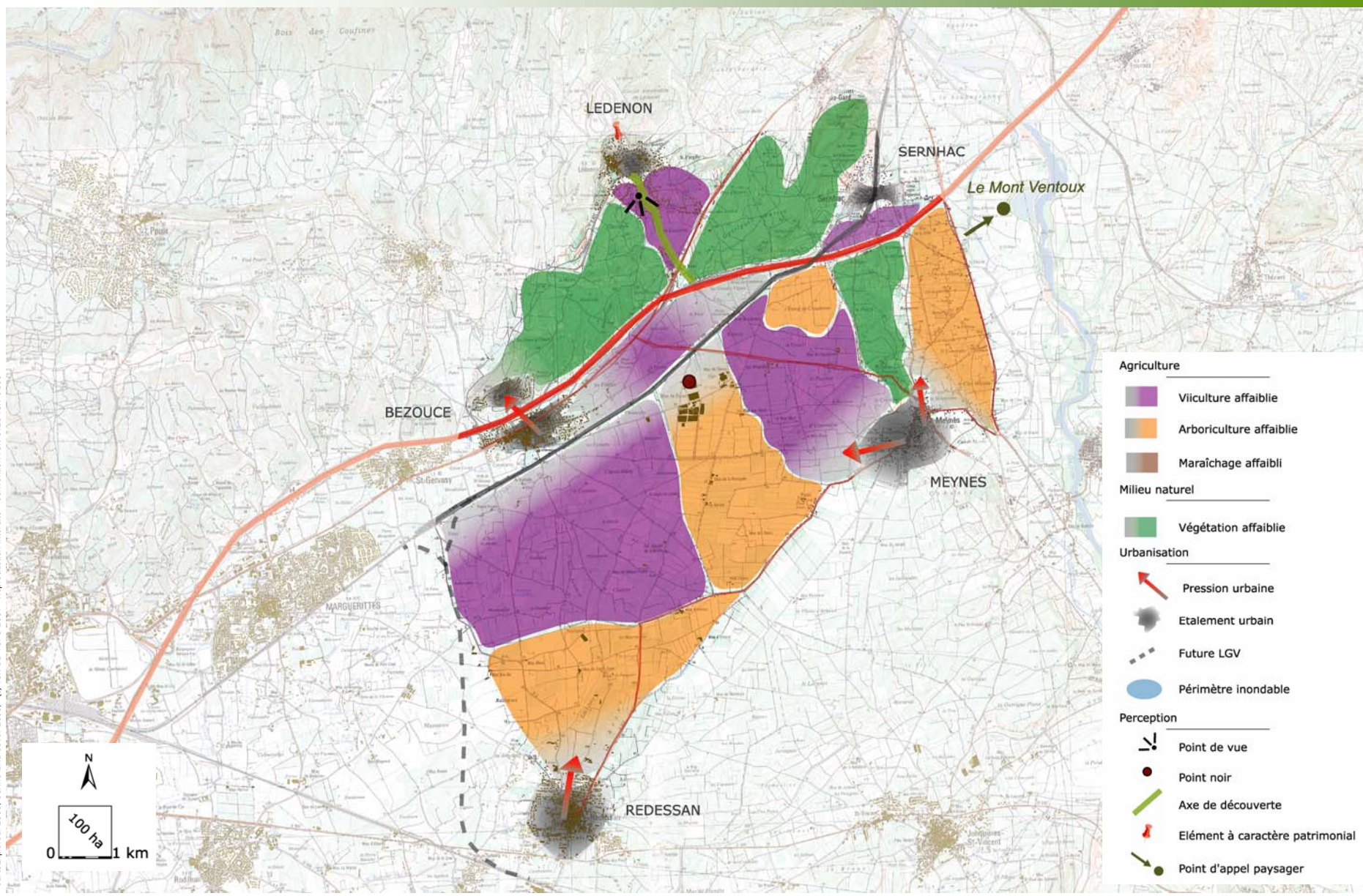
Hier délaissées, les terrasses sont à nouveau cultivées. Les oliveraies se multiplient, favorisées par la reconnaissance AOC. Le terroir retrouve sa vocation passée.

G. Martin-Raget

Une fermeture des vallons par la déprise agricole

La friche gagne peu à peu les vallons. La déprise agricole, renforcée par la crise, touche avant tout les terroirs moins ouverts et plus frais.





Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes - Phase 1 : diagnostic - Juin 2006 - Atelier Territoires et Paysages

NÎMES EN COSTIÈRES

« Le paysage qui peu à peu s'uniformise, aux forêts qui s'effacent, aux routes qui se multiplient, à ces villas qui les précèdent »

Jacques LACARRIERE, *Chemin faisant*, 1992.

41



Marquée par la présence continue de la ville de Nîmes en arrière-plan, cette unité s'étend au pied du coteau. Elle est caractérisée par l'absence de relief, favorable à l'étalement des cultures comme au développement de l'urbanisation.

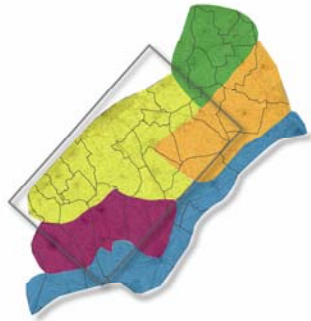
Le paysage de Nîmes en Costières est un paysage clairement organisé selon un système de bandes successives parallèles au coteau. Les périphéries urbaines s'étendent au sud sur le maraîchage. La vigne se retrouve sur les premiers reliefs annonçant les puechs. L'arboriculture est intimement liée à la présence des canaux d'irrigation.

Cette unité forme un vaste espace plat avec de larges ouvertures visuelles. L'urbanisation et les infrastructures découpent la plaine en espaces résiduels et cloisonnés.

La vigne dans cette unité

« Vigne en timbre-poste »
Alternance vignes, vergers
céréales, maraîchages
Friches

OCCUPATION DU SOL



Agriculture

- à dominante viticole
- à dominante arboricole
- à dominante maraîchère

Milieu naturel

- Végétation
- Cours d'eau
- Canal d'irrigation

Urbanisation

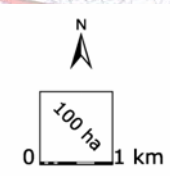
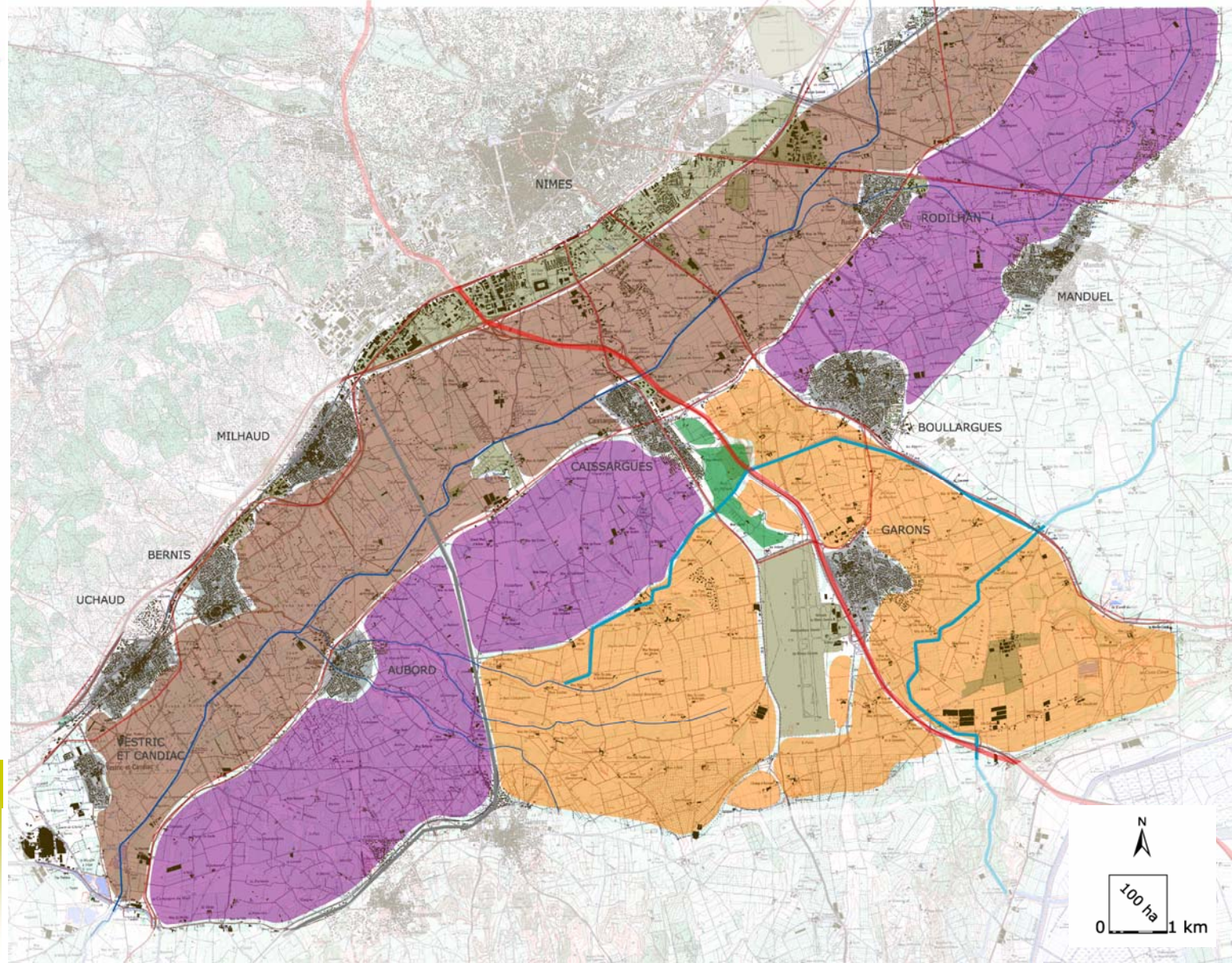
- Bâti
- Bâti isolé
- Zone d'activité

Axes de communication

- Autoroute
- Route
- Voie ferrée

Communes de l'aire AOC

Aubord	Nîmes
Bernis	Redessan
Bouillargues	Rodilhan
Caissargues	Uchaud
Garons	Vestric-et-
Milhaud	Candiac



Carte Explorateur 2005, Corine Land Cover 2000, (c) IGN BD TOPO 2001 - Reproduction Interdite - Conventione IGN 8926 IGN CC30"

CARACTERISTIQUES

De vastes parcelles

L'absence de relief favorise l'étalement parcellaire. Seuls les fossés et les haies induisent un changement de rythme dans le paysage.



Un espace fortement habité

L'extension de l'urbanisation pavillonnaire en prolongement des limites de village noie le cœur urbain ancien.



G. Martin-Raget

Un parcellaire cloisonné par les haies brise-vent

43



Le paysage est « architecturé » par les haies brise-vent. Elles cloisonnent le parcellaire. Les rideaux de peupliers et de cyprès sont rares auprès des champs maraîchers. Ils se multiplient le long des vignes et des vergers, en protection du Mistral.

Une occupation du sol limitée par les infrastructures

Les activités commerciales se développent le long des axes de communication. Les voies marquent une barrière forte et cloisonnent l'espace.



Des domaines dispersés, soulignés par des alignements d'arbres



Les allées menant aux grands domaines constituent des structures végétales remarquables. Elles représentent un repère visuel fort dans le paysage ouvert.

La ripisylve discontinue du Vistre

Lorsqu'elle existe, la ripisylve du Vistre donne l'ossature du paysage. Elle constitue une biodiversité linéaire d'un grand intérêt écologique et paysager. Elle est une zone d'accueil et de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales recherchant l'humidité et la fraîcheur, notamment les oiseaux migrateurs, dont Le Milan noir, rapace des ripisylves.



Des bois résiduels

Le bois de Signan constitue l'ultime trace d'un massif arboré qui occupait auparavant les Costières. Sa situation relictuelle par rapport au reste de l'unité en fait un espace naturel important. Cependant, la LGV le coupera en son centre, diminuant ses capacités d'accueil des espèces (l'Orchis lacté, l'Orchis peint).



Une faune rare

Cette unité agricole et urbanisée offre peu de diversité. Les quelques boisements (parcs, taillis de chênes verts, haies le long du Vistre) permettent la nidification de quelques couples d'espèces forestières ou ripicoles : Héron bihoreau, Buse variable, Faucon hobereau, Hibou moyen-duc, Pic vert...



La Buse

Le Hibou

Le Héron

Une flore messicole

Les messicoles sont des plantes liées aux champs de céréales, tels le coquelicot, le bleuet, l'adonis...

Une présence menacée de l'Outarde canepetière

Les zones de polyculture où les vergers alternent avec les cultures basses et les friches sont appréciées des Fringilles courants, Chardonneret et Verdier. La fermeture du milieu, liée à la forte urbanisation, est préjudiciable à l'Outarde canepetière.

Les nappes phréatiques, objet de prélèvement

A faible profondeur, on note la présence d'une nappe d'eau importante : la Vistrenque, alimentée par les eaux d'infiltration provenant des Costières et de la garrigue. Cette nappe fait l'objet de prélèvements très importants pour des usages agricoles, industriels et domestiques. Elle est fortement enrichie en nitrate.

Érosion et inondation

Les ruisseaux affluents du Vistre présentent des risques de ruissellement pluvial. Dans le paysage de proximité, ces ruisseaux sont perceptibles par leur circulation « organique » qui tranche avec la rigueur géométrique des cultures et par les cordons de feuillus qui les accompagnent.

ZNIEFF

Le **Domaine du Pont des Isles** est une petite zone de 6 hectares située dans la plaine agricole. Un parc de chênes verts et de chênes blancs entoure le Mas des Isles.

Le **Sud de l'aéroport de Nîmes Garons** est une zone de 80 hectares comprenant les friches herbacées installées à la périphérie des pistes de l'aéroport.

L'**embu**, située au sud-est de l'aéroport, au bord du canal des Costières, est constituée d'anciens remblais colonisés par une pelouse.

Le **bois de Signan** représente une zone de bois de chênes verts et de chênes pubescents de 72 hectares.

PERCEPTIONS

La ville de Nîmes en toile de fond permanent

Les vues sont en permanence focalisées sur Nîmes « la blanche » adossée à ses collines boisées. Elle donne une identité urbaine à l'unité.



Un paysage frais et ombragé aux abords du Vistre

Par endroit, le paysage frais et ombragé du Vistre contraste avec la sécheresse et la lumière du reste de l'unité. Le paysage révèle la présence de l'eau par les nombreux feuillus en haies ou en alignement (platanes, peupliers...).



Un sol marqueur du paysage

Les paléosols rouges marquent fortement le paysage par leur couleur rouge dit « sang de boeuf ».



G. Martin-Raget

Un paysage confus

La bâti résidentiel ou industriel s'étend sur l'espace agricole. Aéroport, zones commerciales et usines imposent leur importante silhouette dans le paysage. L'absence de traitement des rapports de l'urbain aux espaces agricoles contribue à une confusion du paysage.



G. Martin-Raget

Un paysage à coulisse

La trame des haies et des canaux d'irrigation structure et compartimente fortement l'espace. Les haies cloisonnent l'espace, limitant les vues.

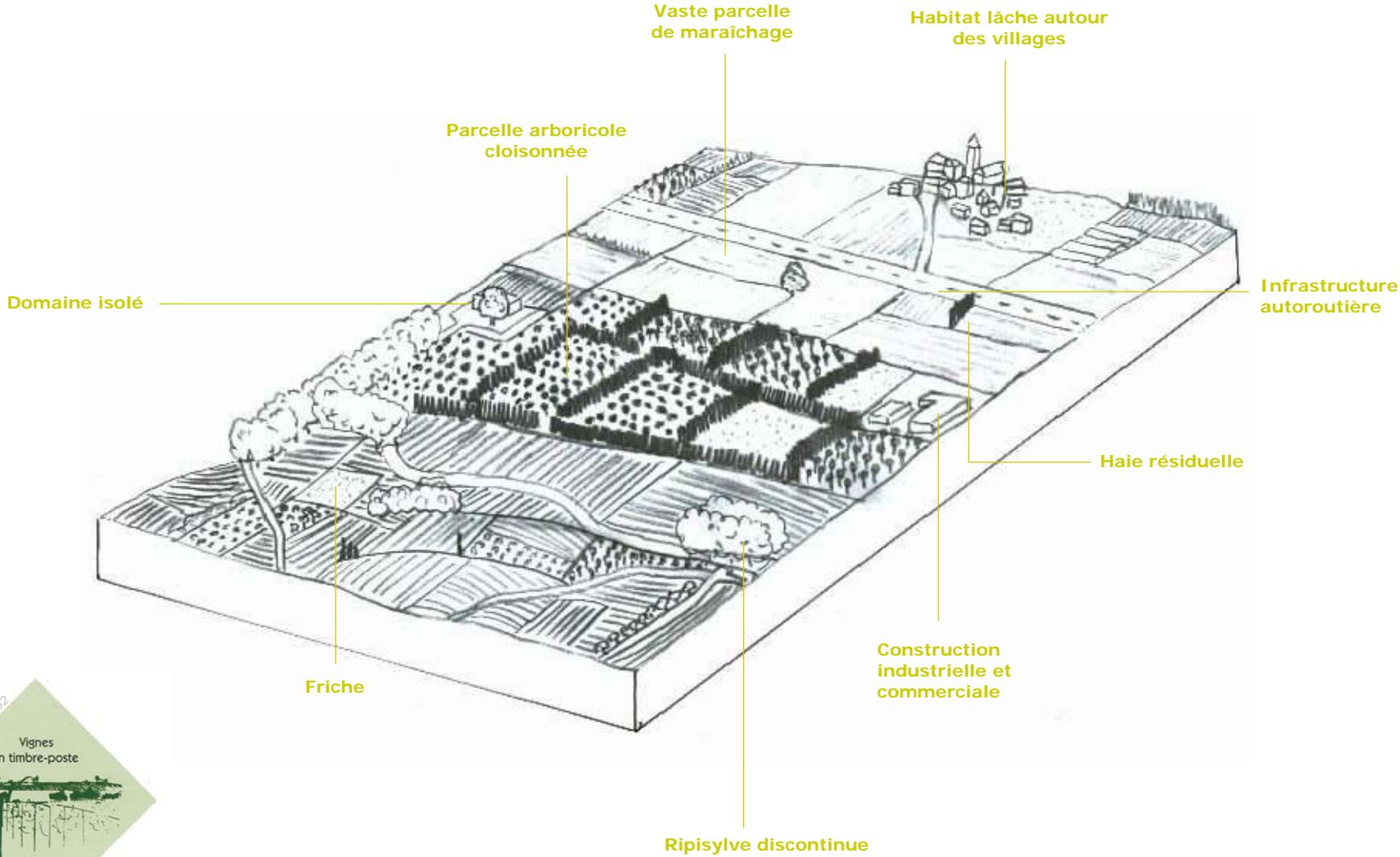


G. Martin-Raget

Un paysage ouvert aux perspectives lointaines

Le relief plat, à peine soulevé par quelques buttes, et la faible représentation de la composition végétale, offrent un espace largement ouvert.





TENDANCES D'ÉVOLUTION

Un développement des friches spéculatives



Les friches correspondent le plus souvent à une période de repos de la terre. Dans le contexte actuel, elles sont un signe de déprise ou de plus-value foncière.

Des extensions pavillonnaires en dehors des villages

Le développement de l'urbanisation autour des villes progresse sur les zones agricoles. Les transitions ville - campagne se perdent au profit d'une juxtaposition standard de lotissements.



Un développement continu le long des axes de communication



Couloirs de déplacement, les routes favorisent les développements économiques et urbains. Elles tranchent le paysage par leur continuité et la rapidité des déplacements.

Un arrachage arboricole

La tendance à l'arrachage des vergers impacte fortement le paysage par l'étendue des surfaces et le changement radical des formes d'occupation du sol.



Un dépérissement et une suppression des haies



La disparition progressive des cultures entraîne la disparition des trames agraires. Les haies brise-vents perdent leur vocation. Leur renouvellement et leur entretien n'ont plus lieu d'être. Le paysage se déstructure, s'uniformise.

De nouvelles infrastructures



L'implantation d'une nouvelle gare ferroviaire pose la question du devenir de l'espace agricole. Elle entraîne une perte irrémédiable de vocation des terroirs autour de la gare.

Agriculture

- Viticulture affaiblie
- Arboriculture affaiblie
- Maraîchage affaibli

Milieu naturel

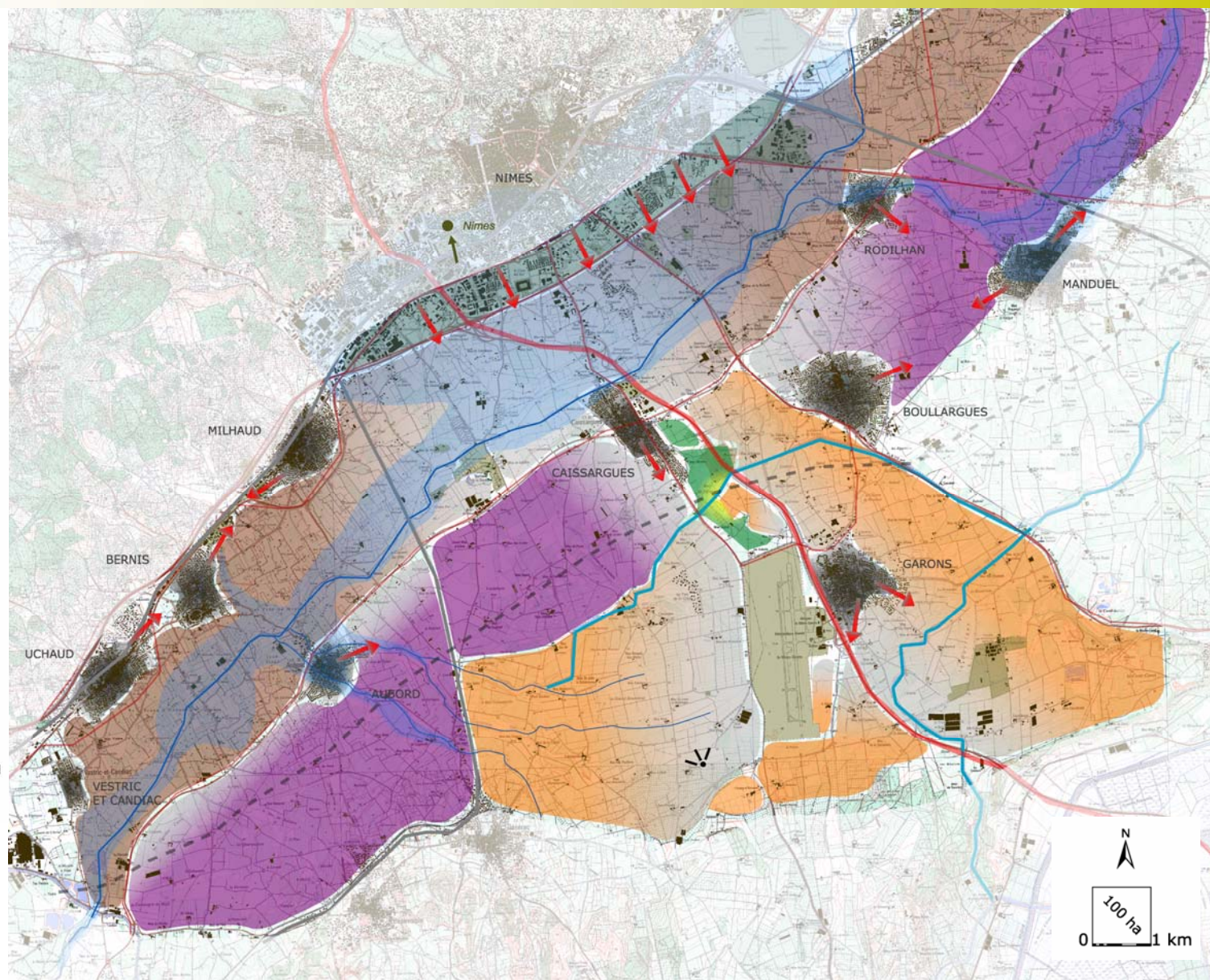
- Végétation affaiblie

Urbanisation

- Pression urbaine
- Étalement urbain
- Future LGV
- Périmètre inondable

Perception

- Point de vue
- Point noir
- Axe de découverte
- Élément à caractère patrimonial
- Point d'appel paysager



Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes - Phase 1 : diagnostic - Juin 2006 - Atelier Territoires et Paysages

LA TERRASSE DES COSTIÈRES

« La haute terrasse villafranchienne porte au plus haut point les caractères distinctifs de ce type de vignoble, dont le premier est certainement l'horizontalité quasi parfaite de cette surface qui ne manque pas de frapper l'observateur »

J. MABY, *La trame du Vignoble*, 1995.

49



Limitée au nord-est par le Gardon et le Rhône, cette unité accueille une proportion importante de vignes AOC Costières de Nîmes. Elle couvre le plateau de galets roulés qui s'étend vers le sud-ouest jusqu'au couloir de circulation traversé par la N113 et l'A54.

La présence de la vigne varie entre des zones de monoculture sur de vastes parcelles et des zones de polyculture vignes, vergers, maraîchage, cloisonnées par des haies.

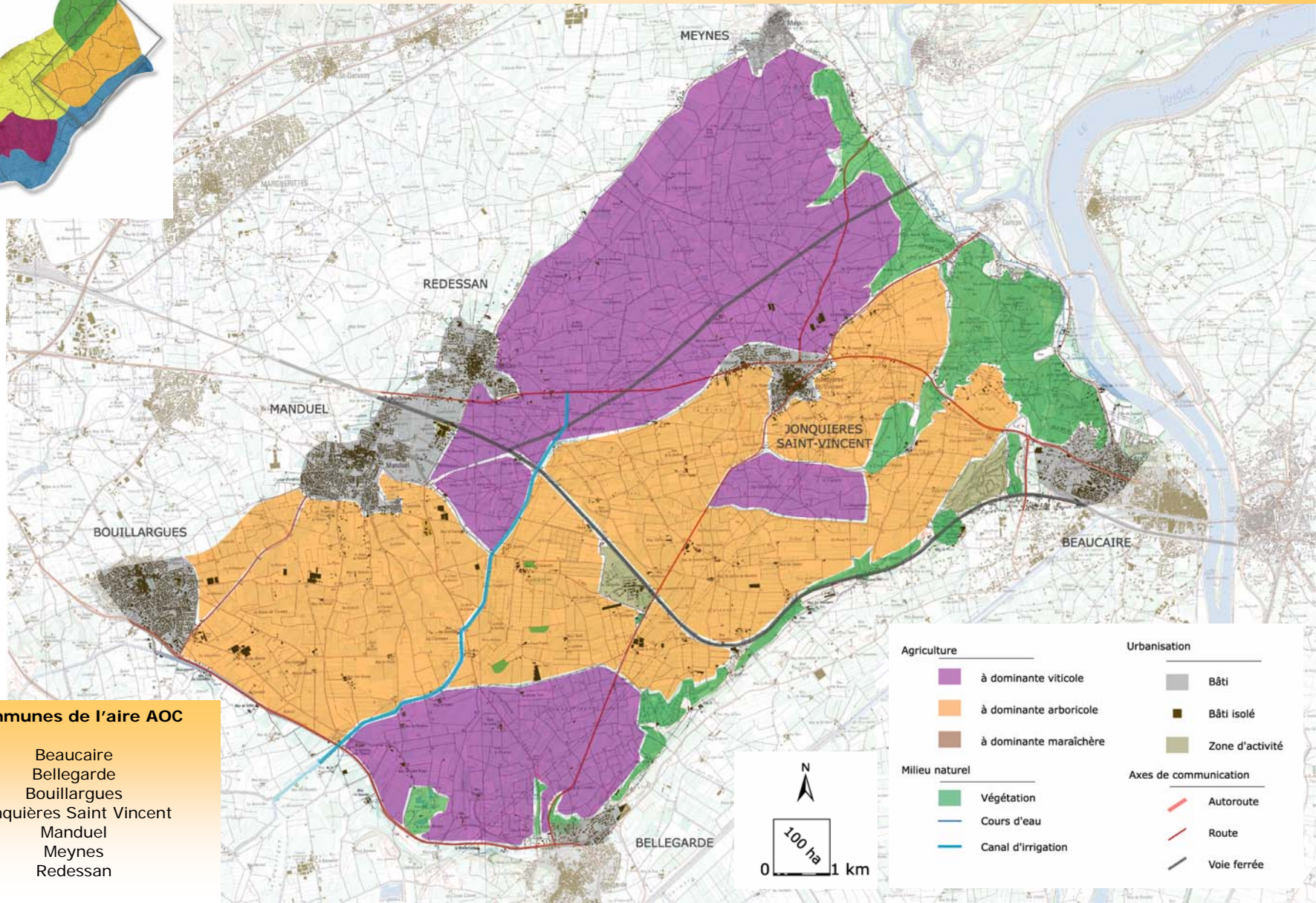
Les modes d'occupation du sol marquent le paysage. Celui-ci est partagé entre un espace largement ouvert, dominé au loin par la silhouette du Mont Ventoux et un espace fermé, compartimenté par la succession des haies.

La vigne dans cette unité

« Mer de vigne »
Vigne dominante
Parcellaire de grandes tailles



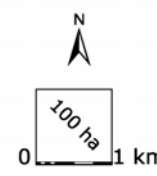
CarteExplorateur 2005, Corine Land Cover 2000, (c) IGN BD TOPO 2001 - Reproduction interdite - Conventioin IGN 8926 IGN CC30"



Communes de l'aire AOC

- Beaucaire
- Bellegarde
- Bouillargues
- Jonquières Saint Vincent
- Manduel
- Meynes
- Redessan

Agriculture	Urbanisation
<ul style="list-style-type: none"> à dominante viticole à dominante arboricole à dominante maraîchère 	<ul style="list-style-type: none"> Bâti Bâti isolé Zone d'activité
Milieu naturel	Axes de communication
<ul style="list-style-type: none"> Végétation Cours d'eau Canal d'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> Autoroute Route Voie ferrée



CARACTERISTIQUES

Une mer de vigne

L'absence de relief, liée à la monoculture de la vigne et à la suppression des arbres (haies, massifs arborés...), donne un paysage de « mer de vigne ».



Une extension des villages

L'habitat individuel résidentiel se greffe en périphérie des villages. Il gagne peu à peu sur l'espace agricole.

Les îlots bâtis de couleur vive forment une limite nette et franche dans le paysage.



La trame des haies

La trame des haies se densifie à proximité du canal du Rhône à Sète. Orientées d'est en ouest, les haies protègent les cultures du Mistral (vent du nord).



L'influence de Beaucaire

Située à proximité immédiate de la Terrasse, l'influence de la ville de Beaucaire est perceptible par le développement de l'urbanisation. Limitée à l'est par le Rhône, la ville s'étale vers l'ouest. Le mitage touche à la fois la zone agricole et le massif boisé des Caunelles.



Une arboriculture cloisonnée

Au sud d'une ligne Jonquières Saint Vincent - Beaucaire, les haies délimitent et soulignent les parcelles des vergers et de maraichage. Elles forment des cloisons arborées, à l'image des pièces d'une habitation.



Des mas soulignés par des bosquets

La présence des mas isolés se lit dans le paysage par les bosquets qui les accompagnent.



Des voies de communications anciennes



Tracée en 118 avant J.C. d'Italie en Espagne, la Via Domitia est la plus ancienne route construite en France. Elle fut un axe très fréquenté par les militaires, les marchands, les voyageurs et les pèlerins.



Au milieu des vignes, on découvre parfois des bornes en pierre qui témoignent de la présence d'anciens axes de communication. Certaines bornes sont sculptées de la croix du Languedoc.

Des axes récents

Aménagée sur des remblais de faible hauteur, la ligne TGV respecte l'étendue du paysage.



Des milieux naturels en périphérie

Les îlots boisés constituent des points de repères dans le paysage. Implantés sur des microreliefs, ils diversifient le territoire en offrant des coupures vertes.

Un milieu viticole favorable à l'avifaune

L'Outarde canepetière occupe prioritairement des espaces ouverts de type plaines agricoles. On la trouve à proximité des vignes et friches. Parmi les espèces du milieu viticole, on retrouve également le cochevis huppé, la linotte mélodieuse et le bruant ortolan.



Le Cochevis Huppe

La Linotte

Le Bruant Ortolan

Le mazet de vigne, symbole du paysage viticole

Le mazet est une petite construction en pierre, carré ou rectangulaire, d'une seule pièce avec un toit en tuiles canales. Il possède très peu d'ouvertures, une porte et une fenêtre de petites tailles. Il servait à ranger les outils agricoles et à abriter le vigneron en cas d'intempérie. Présent au milieu des vignes, il est l'un des témoins de l'histoire agraire des lieux.



ZNIEFF

Le **Bois de Vallescore** (56 hectares) représente un petit bois de chênes verts et chênes pubescents. Des friches et une garrigue accompagnent ces boisements.

PERCEPTIONS

Un contraste d'ombre et de lumière

Les haies brise-vent, de cyprès ou de peupliers, créent des contrastes d'ombre et de lumière dans le paysage.



G. Martin-Raget

Des repères dans le paysage



Les châteaux d'eau, points de repère dans le paysage, attirent le regard. Ils indiquent la présence des villages.

Horizons lointains...

Les vues sont ouvertes et lointaines, portées par les grandes parcelles de vignes.



53

Arbre isolé

Les arbres isolés, repères dans le paysage, marquent le milieu (bord de parcelles, croisée de chemin...) ou permettent l'identification d'un lieu (mazet, puit, calvaire...).



... horizons cadrés

La présence des haies le long des voies de communication cadre le regard.

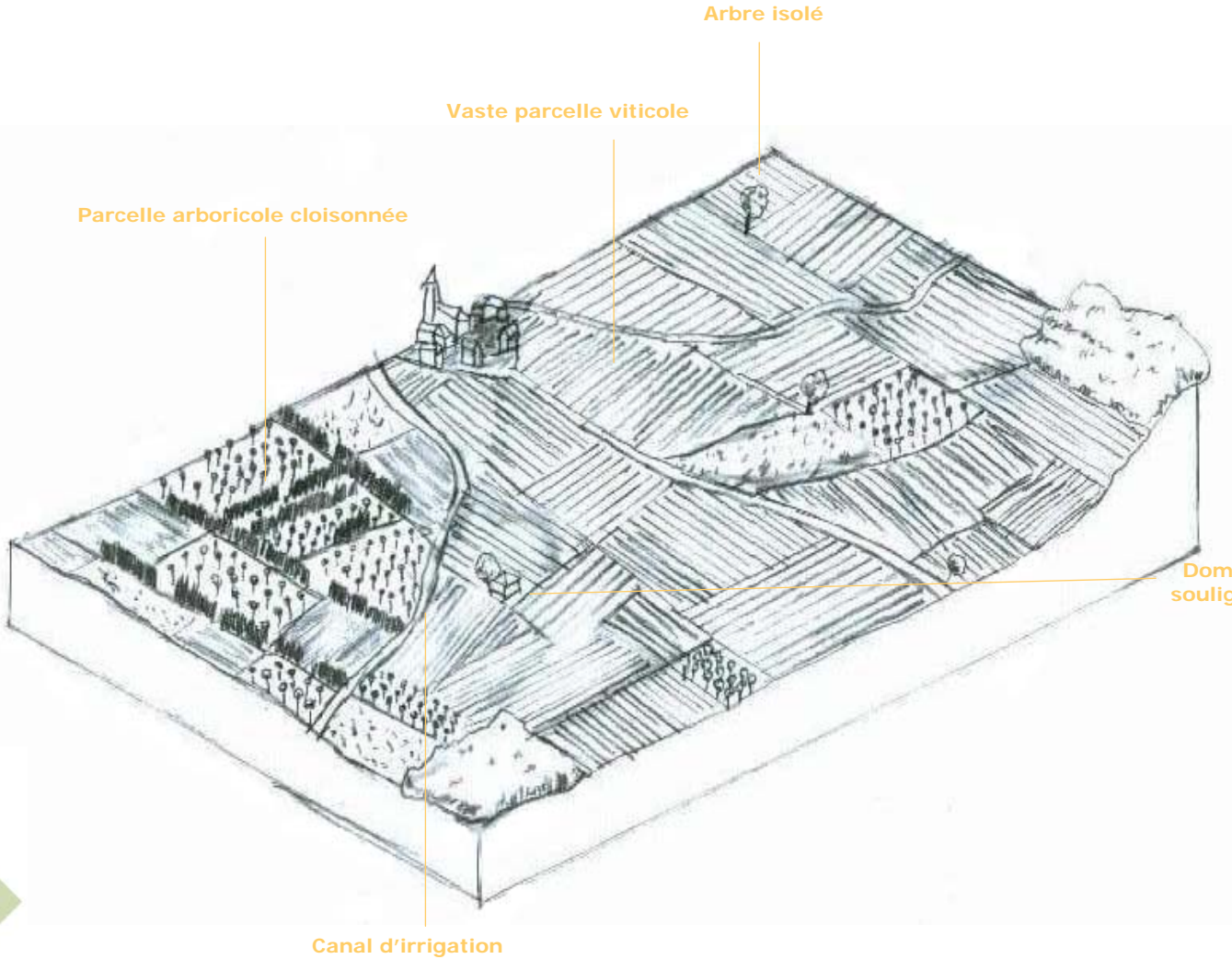


Garrigue et Ventoux en toile de fond

Au nord de la Terrasse, rien n'arrête le regard, sinon le rebord sud du massif des garrigues. Vers l'est, par temps clair, le Mont Ventoux s'impose.



G. Martin-Raget



TENDANCES D'ÉVOLUTION

Un développement des friches



Si parfois les friches, correspondent à une période de repos de la terre, elles sont le plus souvent perçues comme un signe de déprise ou de plus value foncière.

Une extension urbaine en périphérie des villages

Le développement de l'urbanisation autour de Jonquières (déviation), Manduel progresse sur les zones agricoles. Les transitions ville - campagne se perdent au profit d'une juxtaposition standard de lotissements et de zones d'activités.



Un manque de renouvellement des haies



La disparition progressive des cultures entraîne la disparition des trames agraires. Les haies brise-vents perdent leur vocation. Leur renouvellement et leur entretien n'ont plus lieu d'être. Le paysage se déstructure, s'uniformise.

Une multiplication des réseaux aériens

L'accumulation de pylônes et des fils aériens impacte l'image agricole des terroirs. Ils attirent le regard et se superposent très souvent dans le champs visuel. Leur présence altère et perturbe la dimension agricole et traditionnelle du paysage.



De nouvelles constructions isolées



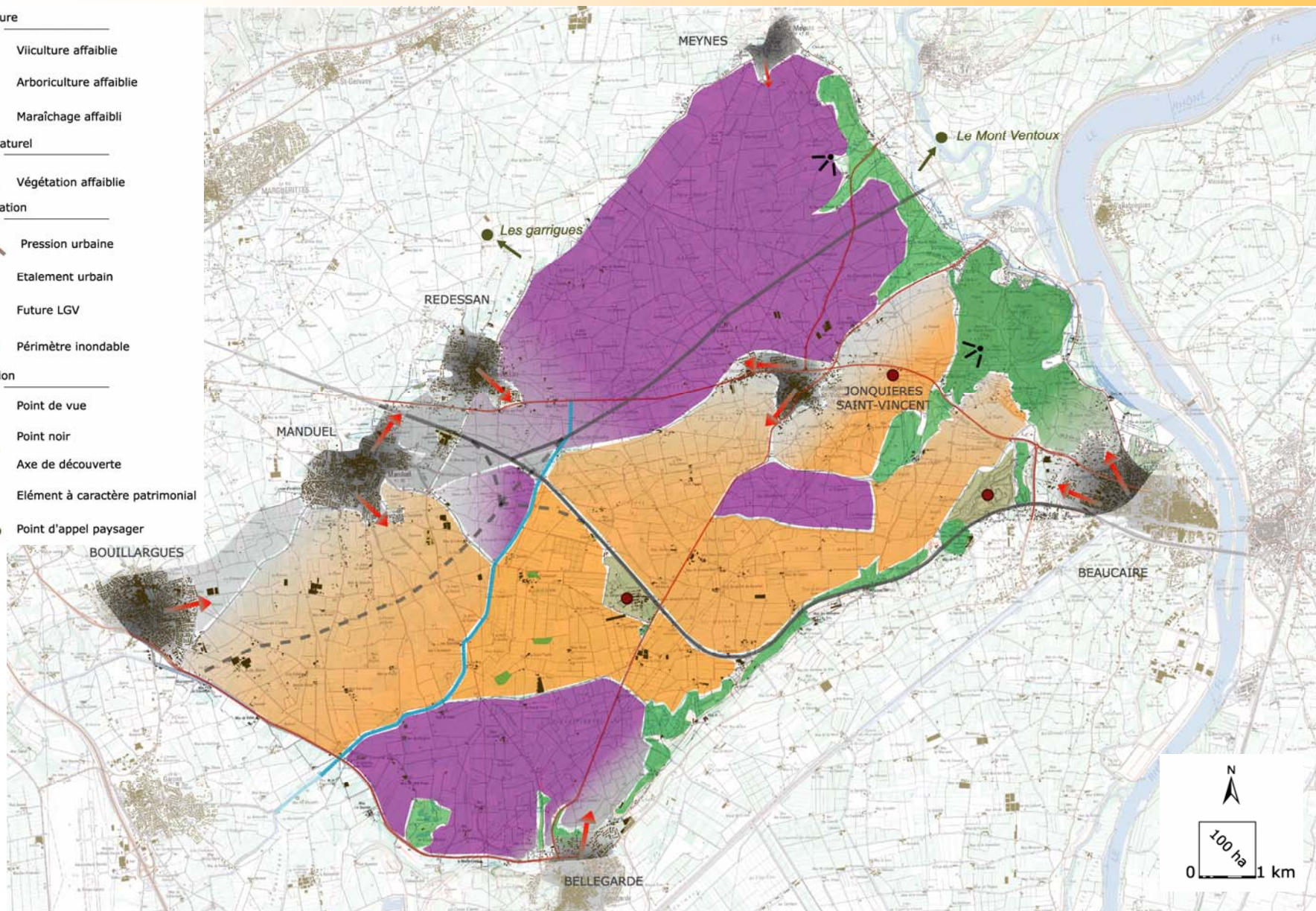
La simplicité des matériaux utilisés et des volumes des nouvelles constructions en zone agricole rompt l'harmonie paysagère.

De nouveaux tracés (LGV)



L'implantation d'une nouvelle gare ferroviaire pose la question du devenir de l'espace agricole. Elle entraîne une perte irrémédiable de vocation des terroirs autour de la gare.

- Agriculture**
 - Viticulture affaiblie
 - Arboriculture affaiblie
 - Maraîchage affaibli
- Milieu naturel**
 - Végétation affaiblie
- Urbanisation**
 - Pression urbaine
 - Etalement urbain
 - Future LGV
 - Périmètre inondable
- Perception**
 - Point de vue
 - Point noir
 - Axe de découverte
 - Elément à caractère patrimonial
 - Point d'appel paysager



Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes - Phase 1 : diagnostic - Juin 2006 - Atelier Territoires et Paysages

LES COLLINES DES COSTIÈRES

« Les verts de la végétation sont denses, profonds, encore rehaussés par l'ocre des galets lisses et ronds qui émergent du sol »

J. MAIGNE, *De garrigues en Costières*, 2005.

57



Aux marges sud-ouest du plateau des Costières, les combes et les collines de Vauvert, Générac et Beauvoisin offrent une mosaïque de terroirs viticoles entrecoupés de bois.

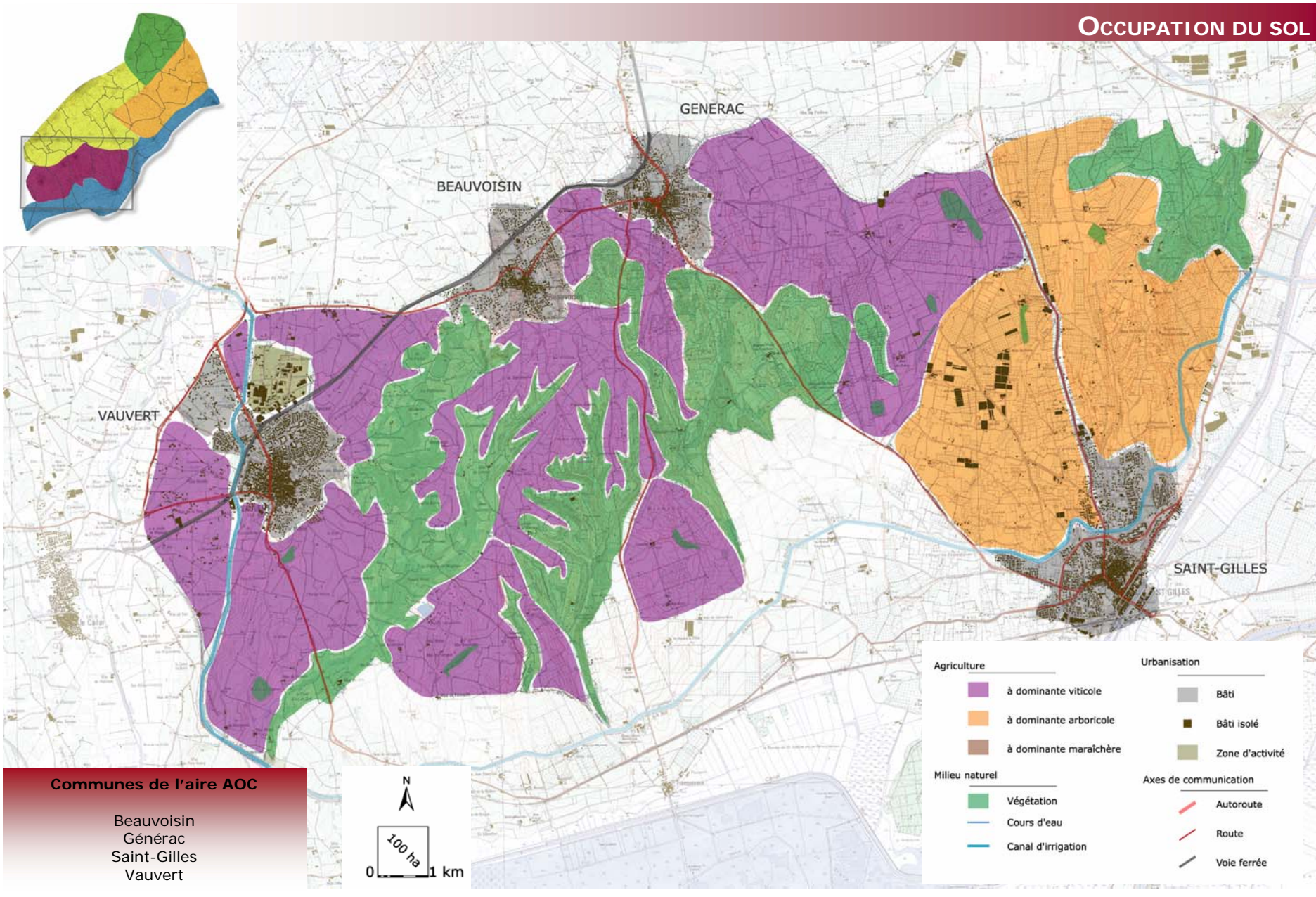
Le jeu souple des reliefs diversifie l'occupation du sol. Vignes, bois, villages groupés et mas composent un paysage agricole soigné.

A l'écart des grands axes de circulation : « là, tout n'est qu'ordre et beauté, luxe, calme et volupté » (L'Invitation au voyage, C. Baudelaire, 1821 - 1867).

La vigne dans cette unité

Marqueterie de vigne
Mixité vignes et bois
Parcellaire de petite taille

CarteExplorateur 2005. Corine land Cover 2000. (c) IGN BD TOPO 2001 - Reproduction interdite - Convention IGN 8926 IGN CG30"



Communes de l'aire AOC

Beauvoisin
Générac
Saint-Gilles
Vauvert

CARACTERISTIQUES

Un paysage à dominante viticole

La vigne est présente dans les vallons. Elle s'étend sur de petites parcelles bordées de végétation. Le vignoble domine. Il est ponctué de vergers ou de cultures céréalières, plus rares.



De nombreux domaines isolés

Les grands mas sont mis en valeur par l'arrière plan boisé. Ils marquent la présence de l'homme au cœur du vignoble.



Des reliefs coiffés par les bois

Les nombreux îlots de chênes accompagnés par endroits de pins pignons diversifient le paysage. Ces boisements sont les vestiges d'une forêt qui couvrait autrefois plus largement le plateau des Costières.



Une arboriculture localisée

Les vergers occupent la conque de Saint Gilles. Topographie, irrigation et proximité d'une « villemarché » constituent les atouts de ce terroir.



Un réseau dense de chemins de découverte

Situé à l'écart des grandes voies de communication, le cœur des Costières reste assez confidentiel. Les routes pittoresques, étroites et sinueuses traversent les cultures abritées dans les combes.



Des villages à la charnière plaine - terrasse

Les villages de Beauvoisin et Gènerac s'appuient sur les doux reliefs qui cadrent la plaine du Vistre. Installés à flanc de coteau, ils marquent la transition plaine-terrasse. Protégés ainsi des vents, ils profitent de la présence des sources.



G. Martin-Raget

Des haies refuges pour la faune

Les haies servent d'habitat, de refuge diurne ou nocturne, de couloir de déplacement. Les animaux peuvent y trouver des compléments alimentaires, des abris protecteurs face à leurs prédateurs.



Les boisements, richesse pour la biodiversité et le cadre de vie

Les boisements sont des réservoirs écologiques. La faune y trouve refuge et nourriture. Futaie de pins, taillis de chênes verts, garrigue basse à chênes kermès, chênes pubescents, chênes lièges sont favorables à la nidification de nombreuses espèces : le Guêpier, le Rollier, la Bondrée apivore, le Coucou-geai, le Bruant ortolan, le Circaète...

Cette diversité donne au milieu une valeur d'usage. Les bois accueillent de nombreuses activités de loisirs (chasse, promenade...).

Un ruissellement en zone de pente

L'unité des collines des Costières apparaît comme un espace privilégié qui échappe aux zones inondables, mais pas totalement aux phénomènes de ruissellement. Combes et vallons font converger les eaux.



Des feux de forêt ponctuels

Les bois sont des milieux fragiles, fortement soumis au risque incendie. Cependant, la superficie réduite des massifs forestiers, comme la présence de coupures agricoles, sont des facteurs limitants pour la propagation du feu.



G. Martin-Raget

ZNIEFF

Le **Vallat de Saint-Colombe** (561 hectares) englobe l'ensemble des collines et vallons boisés entre Générac et Saint-Gilles.

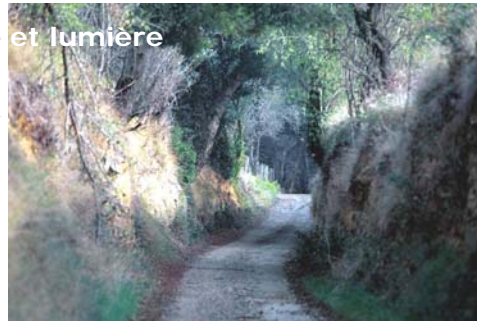
Le **Valladas de Bel Air** (156 hectares) constitue un ensemble de combes et de ravins colonisés par une garrigue de chênes verts et de chênes kermès.

Le **Bois du Mas de Broussan** (300 hectares) constitue un relief de collines. Il est composé essentiellement par une garrigue dense et fermée à chêne vert et chêne kermès, et ponctuellement par une futaie de Pin d'Alep.

PERCEPTIONS

Un contraste d'ombre et lumière

Les chemins creux dans les combes offrent de la fraîcheur sous un couvert arboré lumineux.



G. Martin-Raget

Une composition rythmée

Le paysage est multiple. Les mouvements du relief, mis en valeur par l'alternance vignes - bois, forment des compositions rythmées et colorées.



G. Martin-Raget

Une végétation écran du vignoble

Située sur les hauteurs, la végétation cercle les vignes. Elle forme un écran pour le vignoble et participe ainsi à sa valeur environnementale.



G. Martin-Raget

Un contraste de couleurs

L'ocre dominant des sols contraste avec le vert des zones boisées. En fonction des saisons, la vigueur de la végétation fait varier les dominantes colorées.



Des points de vue panoramiques sur la Camargue

Les longues ouvertures des vallons vers le Sud offrent des échappées visuelles sur la Camargue.



61

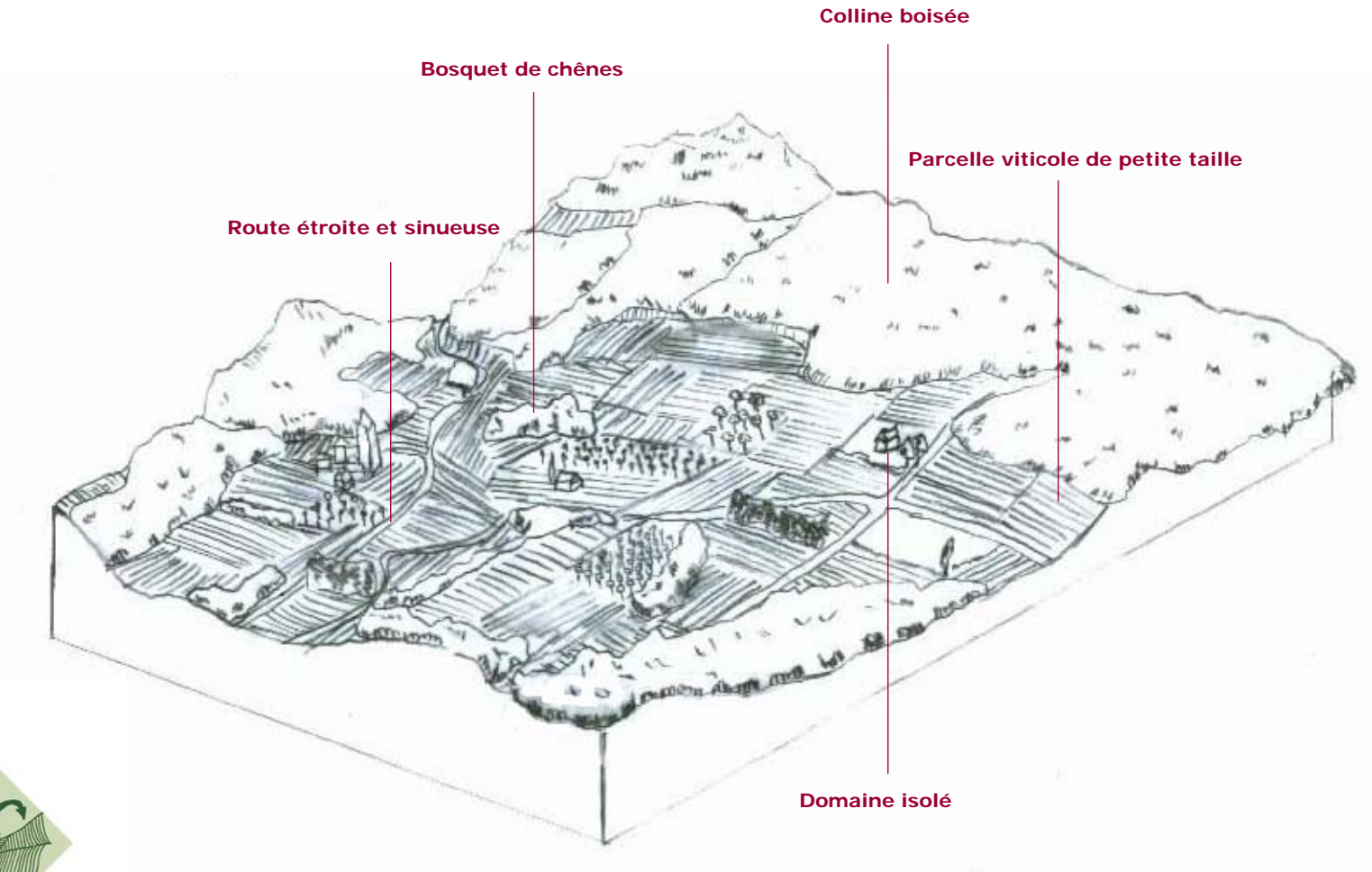
LES COLLINES DES COSTIÈRES

Une ambiance intimiste

Les formes du relief multiplient les lignes d'horizon. Les échelles du paysage sont resserrées par la végétation et les haies brise-vent. La composition d'ensemble traduit verdure, fraîcheur et intimité.



G. Martin-Raget



Un mitage qui gagne les puechs



Les bois apportent l'intimité et la diversité naturelle, cadre idéal recherché pour l'habitat individuel. La multiplication du bâti fait disparaître l'identité naturelle au profit d'un cadre urbain.

Des architectures agricoles à caractère industriel



Le volume des bâtiments agricoles s'impose dans le paysage. La simplicité des constructions favorise leur développement. L'identité agricole se modernise en perdant de sa diversité.

63

Des atteintes ponctuelles négatives pour l'image de l'appellation



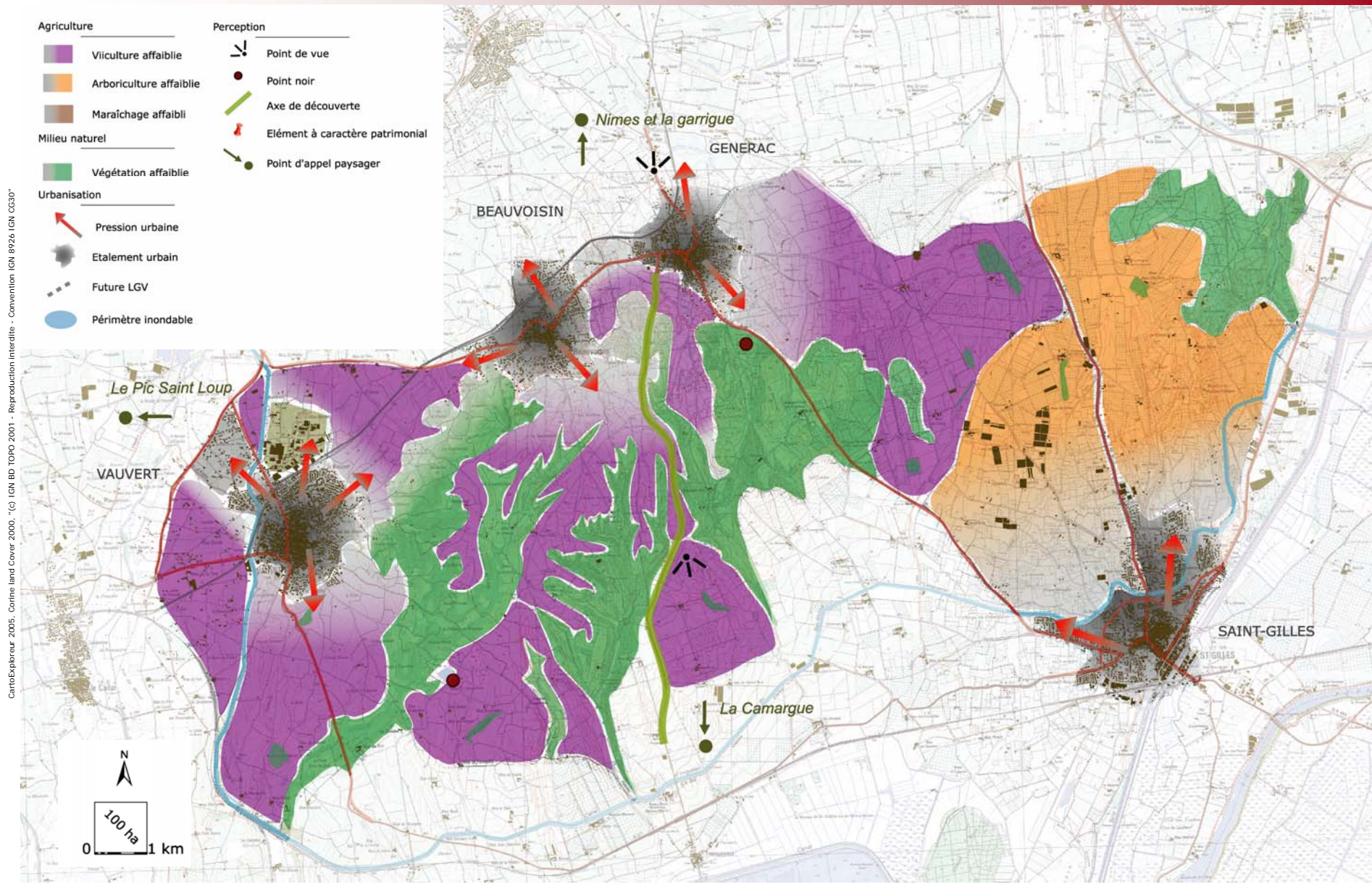
La présence d'un seul élément disgracieux dans le paysage peut complètement bouleverser l'image d'harmonie et de soin apportés au fil des siècles. La dimension patrimoniale de la viticulture s'estompe.

Une influence urbaine en périphérie



Le développement de l'urbanisation autour des villes-portes (Vauvert, St Gilles) progresse sur les zones agricoles. Les transitions ville - campagne se perdent au profit d'une juxtaposition standard de lotissements et de zones d'activités.

- | | |
|-------------------------|---------------------------------|
| Agriculture | Perception |
| Viticulture affaiblie | Point de vue |
| Arboriculture affaiblie | Point noir |
| Maraîchage affaibli | Axe de découverte |
| Milieu naturel | Élément à caractère patrimonial |
| Végétation affaiblie | Point d'appel paysager |
| Urbanisation | |
| Pression urbaine | |
| Etalement urbain | |
| Future LGV | |
| Périmètre inondable | |



CarteExplreur 2005, Corine Land Cover 2000, (C) IGN BD TOPO 2001 - Reproduction interdite - Convention IGN 8926 IGN CC30*

Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes - Phase 1 : diagnostic - Juin 2006 - Atelier Territoires et Paysages

LE BALCON DES COSTIÈRES

« Les grandes lignes calmes qui s'en vont à des bleuissements de vignes improbables »

S.-J. PERSE

65



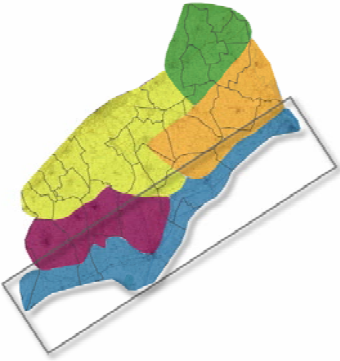
Cette unité marque la transition sur la Camargue. La zone AOC se termine au canal de navigation du Rhône à Sète.

Couloir de 40 kilomètres reliant Beaucaire à Vauvert, le balcon des Costières regarde vers le sud. Ce coteau est entaillé par des vallats aux ambiances cultivées intimistes et dominé par les reliefs arrondis de l'unité des collines des Costières.

Les pentes régulières cultivées en vigne et généreusement exposées, laissent place aux vergers au pied du versant.

La vigne dans cette unité

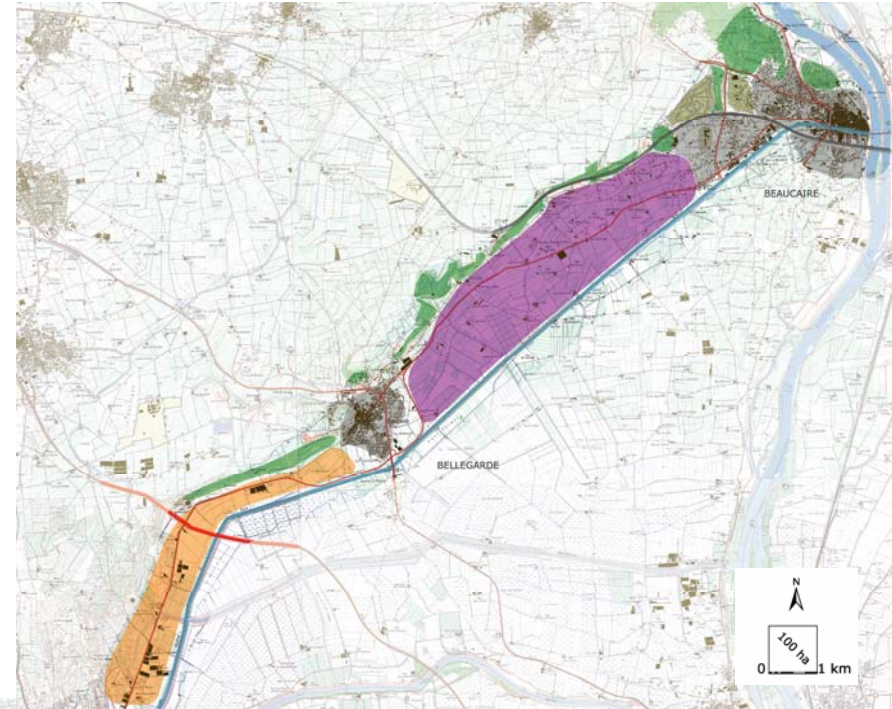
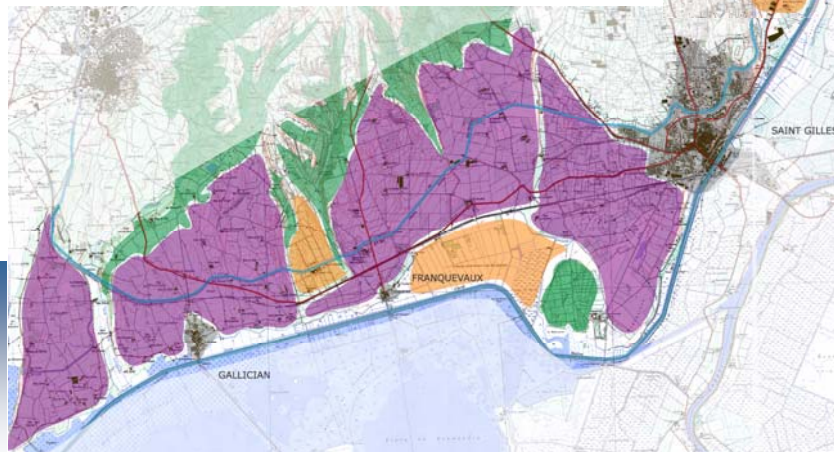
« Vague de vigne »
Parcelles de grandes tailles
Mixité vignes et vergers



CarteExplorateur 2005, Corine land cover 2000, (c) IGN BD TOPO 2001 - Reproduction interdite - Conventioin IGN 8926 IGN CG30"

Communes de l'aire AOC

Beaucaire
Bellegarde
Franquevaux
Gallician
Saint-Gilles
Vauvert



Agriculture

- à dominante viticole
- à dominante arboricole
- à dominante maraîchère

Milieu naturel

- Végétation
- Cours d'eau
- Canal d'irrigation

Urbanisation

- Bâti
- Bâti isolé
- Zone d'activité

Axes de communication

- Autoroute
- Route
- Voie ferrée

CARACTERISTIQUES

Une mixité vignes / vergers

Au pied du versant, l'irrigation favorise le développement des vergers et du maraîchage. Mieux exposée, la vigne recouvre les pentes caillouteuses.



Une végétation sous forme de bosquets isolés

A l'image des domaines viticoles, les bosquets de chênes verts moutonnent au milieu des vignes.



Des pentes douces soulignées par de vastes parcelles

Entre Vauvert et Saint-Gilles, le dénivelé très faible et peu marqué (moins de 15 mètres) oppose le paysage viticole de la Costière aux zones humides de la Camargue.



Un coteau viticole marqué, aménagé en terrasses

Entre Beaucaire et Bellegarde les terrasses viticoles soulignent l'étroitesse du coteau.



Un bâti isolé très présent

Les domaines s'observent au cœur du vignoble. Le bâti et la végétation qui l'accompagne s'identifient comme des îles témoins de la présence des hommes.



Des canaux qui organisent l'espace agricole

Le canal d'irrigation du Bas-Rhône Languedoc (canal Philippe LAMOUR) serpente dans l'unité. Il est à l'origine d'une transformation profonde et récente des paysages agricoles du secteur. Il favorise la diversité des productions, notamment fruitières et maraîchères, face à la monoculture de la vigne.



Un terroir de versant sableux

Le versant est aménagé en grandes banquettes, taillées dans les sables pliocènes de couleur jaunâtre mêlés à quelques galets descendus de la terrasse.



Des clôtures en bois

Les piquets de bois qui clôturent certaines parcelles annoncent la Camargue voisine.



Une Camargue agro-intensive

Au sud du canal du Rhône à Sète, le paysage est entièrement occupé par la culture du riz. Les champs dessinent d'immenses parcelles sans obstacles et créent un paysage agro-industriel de plaine.



Des axes de découverte du paysage

Finement posée sur le bas des pentes du coteau, la route entre Saint-Gilles et Vauvert est une véritable route-paysage. Elle ouvre à la fois des vues sur le déroulé du coteau, coiffé d'une végétation et couvert de vigne, et sur les étangs de la Camargue.



Les marques de la présence Romaine

Un site de fabrication d'amphores, découvert près de Beaucaire, atteste du dynamisme ancien de la région et témoigne de la présence romaine.



Un espace sous influence camarguaise

La culture camarguaise représente une dynamique territoriale forte. Les traditions taurines contribuent directement à l'organisation spatiale et l'identité du territoire (maintenance de prés, présence des arènes, existence des mas...).



Un canal très discret

Le canal de navigation du Rhône à Sète passe en pied de coteau de la Costière. Ses berges, non arborées, le rendent très discret dans le paysage.



Un relief doux s'ouvrant sur la Camargue

Les routes qui franchissent les pentes pour relier Nîmes à Saint-Gilles ou à Arles offrent des vues immenses et spectaculaires sur la plaine de la Camargue. Ciel, eaux et terres se confondent à l'horizon.



Une vague de vigne

Les rangs de vignes plantées dans le sens de la pente créent un élan du regard.



Une diversité des cultures

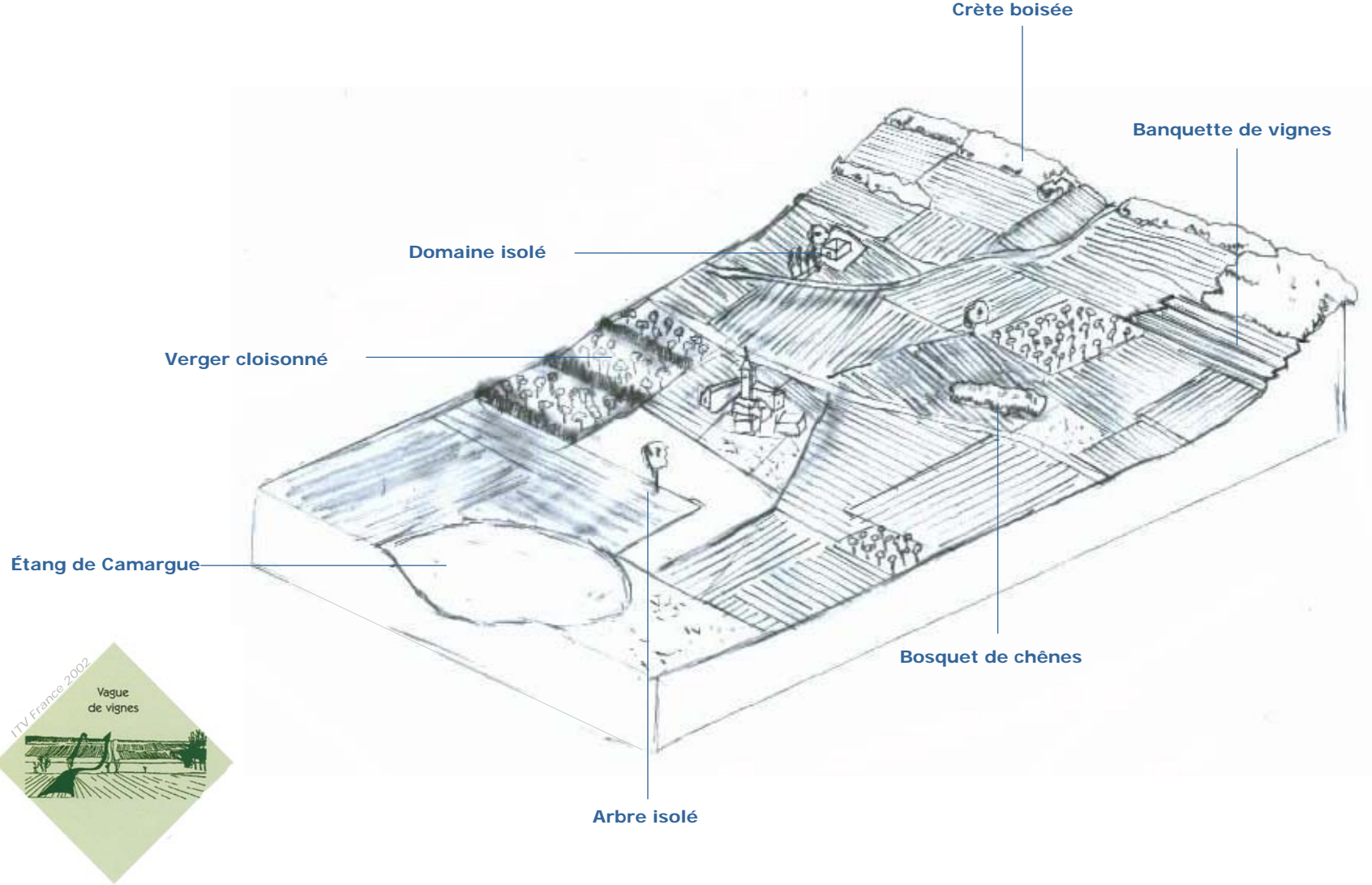
La diversité des cultures (cerisiers, vignes), associée aux boisements crée une variété de perceptions : diversité des volumes, des couleurs et des textures.



Des lits de galet

Les particularités du terroir ont influencé l'architecture locale. Les galets bien ordonnés se retrouvent en façade de l'habitat traditionnel.





Une banalisation des franges urbaines



La consommation d'espace nécessaire au développement urbain banalise l'attrait et l'image des paysages. Elle génère une standardisation des entrées de villages qui disqualifie la valeur des lieux.

Un impact des nouvelles constructions isolées



Certains nouveaux bâtiments agricoles présentent un caractère industriel. Ils marquent le paysage par leur échelle, l'ampleur des hangars, les vastes aires de stationnement, les accès largement ouverts.

71

Un ruissellement accentué par la topographie

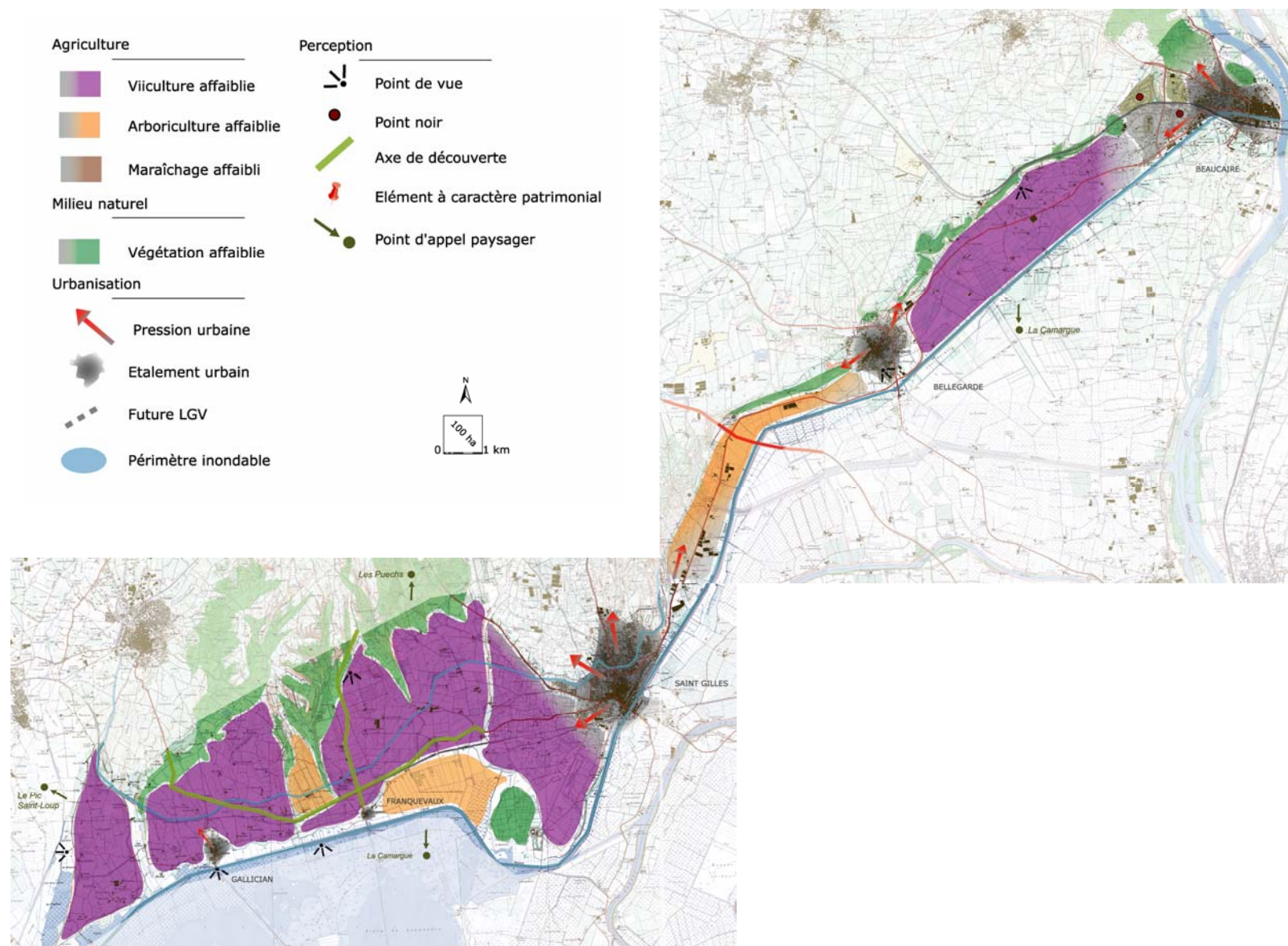


Le développement urbain comme les pratiques agricoles (désherbage, disparition des haies et talus) imperméabilisent les sols et augmentent le phénomène de ruissellement, facteur d'inondation.

Une urbanisation des coteaux fortement visible



L'accroissement urbain s'observe à la fois en plaine et sur les coteaux. En plaine, l'absence de relief favorise l'étalement périphérique des villages. Sur les coteaux, le mitage progresse favorisé par la bonne exposition et la végétation.



Le paysage et l'environnement comme moyens d'actions

Le diagnostic paysager et environnemental de l'AOC Costières de Nîmes met en évidence cinq unités paysagères qui incitent à la découverte et au parcours du territoire de l'appellation. Cette palette de paysages offre une diversité d'ambiances et de perceptions du vignoble. Les vignes côtoient garrigue et vergers, s'étendent à perte de vue ou sont cloisonnées par des haies. Elles composent une mosaïque changeante, véritable atout de communication pour l'identité du terroir et l'attractivité du territoire.

Le patrimoine paysager et environnemental évolue sous l'influence de la pression démographique, du développement urbain et des dynamiques économiques. Les paysages se transforment : mitage des zones agricoles, progression à l'identique des zones résidentielles, nouvelles infrastructures... Les processus en cours banalisent le cadre de vie, homogénéisent les traits du paysage, simplifient la biodiversité et aggravent les phénomènes de risques naturels.

Ce diagnostic est une invitation, à destination des acteurs du territoire des Costières (vignerons, élus, organismes de gestion...), à prendre en compte les dimensions paysagères et environnementales pour les intégrer dans les projets de territoire. Il donne les traits et les caractères nécessaires à la mise en œuvre d'actions de gestion, de protection et de valorisation favorables à un développement durable et équilibré du territoire.

Ce diagnostic constitue le document de référence pour la réalisation du plan paysage (deuxième phase de la charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

FANET Jacques

Les terroirs du vin
Hachette Pratique, 2001

HERBIN Carine, ROCHARD Joël

Les paysages viticoles
éd. Féret, 2006

InterRhône

Au cours du Rhône, vignobles de la Vallée du Rhône
2003

MABY Jacques

La trame du vignoble
1995

MAIGNE Jacques

De garrigues en Costières
Paysages de Nîmes Métropole
Photographie de Gilles Martin-Raget
Actes Sud, octobre 2005

MORLAT René

Terroir viticole : étude et valorisation
Collection avenir œnologie, 2001

OLIVETTI Michèle

Au cours du Rhône
Vignobles de la Vallée du Rhône
Novembre 2003

PIGEAT Jean-Paul

Les paysages de la vigne Solar, 2000

REBOUL Sylvie

Vins de la vallée du Rhône
Feret, 2005

VAUDOUR Emmanuelle

Les terroirs viticoles : définitions, caractérisation et protection
Dunod, 2003

Études techniques

Agence Méditerranéenne de l'Environnement

Paysages de vignobles en Languedoc Roussillon : guide pratique
Agence Paysages, 2003

Agence Paysages

Schéma départementale du Gard – les Paysages du Gard, Octobre 2004

Agence d'urbanisme et de développement de la région Nîmoise

Quel paysage pour le plateau de Campagne ?
réflexion sur le devenir paysager et les hypothèses d'aménagement du plateau de
Campagne - Tome 1- Analyse du territoire, Le plateau de campagne dans l'ensemble
des Costières, Avril 2005

AMBROISE Régis, BONNEAUD François, BRUN Véronique

Agriculture et paysages, dix exemples de projets de paysage en agriculture
Educagri, 2000

ARNAL H.

Géologie, Géomorphologie et sols des Costières de Nîmes
BRL, 1986/1989

Bassin Versant du Vistre et Nappes de la Vistrenque et des Costières

Un SAGE pour mieux protéger et gérer durablement la ressource en eau et le milieu
aquatique, janvier 2005

Bulletin de la société Languedocienne de Géographie

Les Costières du Gard
Données nouvelles et interprétation, 1972

COGARD

Oiseaux nicheurs du Gard
Atlas biogéographique 1985-1993 Centre Ornithologique du Gard, 1993

Chambre d'Agriculture du Gard

Gestion des territoires : l'agriculture a sa place
Diagnostic et Bilan, Janvier 2004

Chambre d'Agriculture du Gard, Alexis CERVEAU

Objectif qualité : l'évolution du vignoble gardois de 1965 à ... 2005, 1996

Chambre d'Agriculture du Vaucluse, Éric L'Helgoualch

Diversité biologique et paysage dans le vignoble
Comment utiliser les végétaux ?, Octobre 2003

Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Des bandes enherbées dans le vignoble, Pourquoi, Comment ?, 2000

DIREN Languedoc-Roussillon

Atlas des paysages du Gard, 2005

DIREN Languedoc-Roussillon

Mise en œuvre de la Directive Oiseaux, proposition de Zone de Protection Spéciale (ZPS), Costières Nimoise, Natura 2000, 2003

ICOMOS

Les paysages culturels viticoles 2004

INAO

Charte Terroir et Environnement (en cours)

INTERLOIRE

Paysages de vignes et de vin
Actes du colloque International, 2003

Institut Technique du Vin

Le vignoble dans le paysage, les cahiers d'ITV France, n°5, 2002

MABY Jacques

La composante paysagère dans l'image des AOC, 2002

Ministère de l'agriculture

L'agriculture et la forêt dans le paysage, 2002

Nîmes**Charte de la garrigue**

Ville de Nîmes, 1995-1996

OIV

La protection des terroirs viticoles
Actes du colloque office international de la vigne et du vins, 1991, 222p

Réseau Ferré de France

Étude d'impact, Ligne nouvelle Languedoc-Roussillon, Contournement de Nîmes-Montpellier, juin 2002

SAFER

La fin des Paysages ? livre blanc, 2004

Syndicat des Costières de Nîmes

Zonage des potentialités viticoles des Costières de Nîmes, 1997

Syndicat Mixte du SCoT du Sud Gard

État initiale de l'environnement
Syndicat Mixte du Scot du Sud Gard, Novembre 2004

Syndicat Mixte du SCoT du Sud Gard

Diagnostic Territorial, Novembre 2004

TOUBLANC Monique

Paysage en herbe, Educagri, 2004

L'agriculture et l'avenir de l'Outarde canepetière

Bilan et perspectives du programme LIFE, 1997-2001, 2001

Données

Atlas des zones inondables des bassins versants du Vidourle, du Vistre et du Rhône, Carex / DDE 30,34, Juillet 2004

BD Topo IGN 2001 (convention IGN 8926 IGN CG30)

BRL : canaux d'irrigation, station de pompage

Cartographie des zones inondables, DDE, avril 2005

Carte BRGM 1/50 000, n°965 Nîmes, n°992 Arles

Corine Land Cover, Ifen, 2000

Données DIREN Languedoc-Roussillon : ZNIEFF, ZPS

INSEE

La demande potentielle de résidences principales à l'horizon 2015 en Languedoc-Roussillon, Repères Chiffres, décembre 2004

Plan départemental de protection contre les incendies de forêts

DDAF, 2005

Recensement Général Agricole (RGA) 1979, 1988, 2000

Photographies : **Gilles Martin-Raget, Atlas Paysage DIREN Languedoc-Roussillon, Christophe Refalo, Laurence Fabbri**

ATELIER TERRITOIRES ET PAYSAGES

Laurence FABBRI - Christophe REFALO

Rue de l'Alambic - 30390 DOMAZAN

04.66.68.21.92 - territoiresetpaysages@voila.fr



**Direction Régionale de l'Environnement
Languedoc-Roussillon**

58, avenue Mairie de Montpellier
34965 MONTPELLIER cedex 2
tel : 04 67 15 41 41
fax : 04 67 15 41 15
diren@languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr



**Syndicat des Vignerons
des Costières de Nîmes**

19, place Aristide Briand
Quai de la Fontaine
30900 NÎMES
tel : 04 66 36 96 20
fax : 04 66 36 96 21
contact@costieresdenimes.fr



**Communauté d'Agglomération
Nîmes Métropole**

Service environnement
3, rue du Colisée
30947 NÎMES Cedex 9
tel : 04 66 02 55 38
veronique.mure@nimes-metropole.fr



Atelier Territoires et Paysages

L. Fabbri - C. Refalo
Rue de l'Alambic
30390 DOMAZAN
tel : 04.66.68.21.92